



Le président

Bordeaux, le 15 juillet 2020

à

Madame le maire de la commune de Blanquefort-
sur-Briolance

Le Bourg

47500 BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE

Dossier suivi par :
Joanna Boury, greffière de la 4^{ème} section
T. : 05 56 56 47 00
Mel. : nouvelleaquitaine@crtc.ccomptes.fr

Contrôle n° 2019-0171

Nos références à rappeler : KSP GD200340 CRC

Objet : notification du rapport d'observations définitives relatif au
contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Blanquefort-
sur-Briolance

P.J. : 1 rapport

Envoi recommandé avec accusé de réception

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le rapport comportant les observations définitives de la chambre sur le contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Blanquefort-sur-Briolance concernant les exercices 2014 jusqu'à la période la plus récente pour lequel, à l'expiration du délai d'un mois prévu par l'article L. 243-5 du code des juridictions financières, la chambre n'a reçu aucune réponse écrite destinée à y être jointe.

Je vous rappelle que ce document revêt un caractère confidentiel qu'il vous appartient de protéger jusqu'à sa communication à votre assemblée délibérante. Il conviendra de l'inscrire à l'ordre du jour de sa plus proche réunion, au cours de laquelle il donnera lieu à débat. Dans cette perspective, le rapport sera joint à la convocation adressée à chacun de ses membres.

Dès la tenue de cette réunion, ce document pourra être publié et communiqué aux tiers en faisant la demande, dans les conditions fixées par le code des relations entre le public et l'administration.

En application de l'article R. 243-14 du code des juridictions financières, je vous demande d'informer le greffe de la date de la plus proche réunion de votre assemblée délibérante et de lui communiquer en temps utile copie de son ordre du jour.

Par ailleurs, je vous précise qu'en application des dispositions de l'article R. 243-17 du code précité, le rapport d'observations sera transmis à la préfète ainsi qu'au directeur des finances publiques de Lot-et-Garonne.

.../...

Enfin, j'appelle votre attention sur le fait que l'article L. 243-9 du code des juridictions financières dispose que « *dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes* ».

Il retient ensuite que « *ce rapport est communiqué à la chambre régionale des comptes, qui fait une synthèse annuelle des rapports qui lui sont communiqués. Cette synthèse est présentée par le président de la chambre régionale des comptes devant la conférence territoriale de l'action publique. Chaque chambre régionale des comptes transmet cette synthèse à la Cour des comptes en vue de la présentation prescrite à l'article L. 143-9* ».

Dans ce cadre, vous voudrez bien notamment préciser les suites que vous aurez pu donner aux recommandations qui sont formulées dans le rapport d'observations, en les assortissant des justifications qu'il vous paraîtra utile de joindre, afin de permettre à la chambre d'en mesurer le degré de mise en œuvre.

Jean-François Monteils



RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

Commune de BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE
(Département de Lot-et-Garonne)

Exercices 2014 et suivants

Le présent document, qui a fait l'objet d'une contradiction avec les destinataires concernés,
a été délibéré par la chambre le 26 novembre 2019.

TABLE DES MATIÈRES

SYNTHÈSE	2
INTRODUCTION.....	4
1 LA COMMUNE DE BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE	5
2 L'EMPRUNT DANS LE BILAN COMPTABLE	7
2.1 Les évolutions du bilan	7
2.2 La structure du bilan	8
3 L'EMPRUNT AU REGARD DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT AU TERME DE L'EXERCICE 2018.....	13
4 LES MARGES DE MANŒUVRE OFFERTES PAR LA GESTION COURANTE.....	16
4.1 Les évolutions dissymétriques et leur impact	16
4.2 L'ossature fiscale des recettes de fonctionnement.....	18
4.2.1 Les données dynamiques	18
4.2.2 Les enjeux décisifs dans le calcul du résultat courant	25
4.3 L'effort du contribuable local	28
4.3.1 L'effort en 2018 et les taux d'imposition qui auraient comblé le déficit d'épargne de gestion courante	28
4.3.2 La soutenabilité d'un effort fiscal supérieur	30
4.4 Les relations avec l'organisme de coopération intercommunale	41

SYNTHÈSE

Située à une quinzaine de kilomètres de Fumel, la commune de Blanquefort-sur-Briolance a subi une érosion démographique qui l'a portée en deçà de 500 habitants en 2015 avant que ne se dessine une évolution favorable que les données statistiques officielles n'ont toutefois pas encore mesurée.

Les investissements réalisés entre 2014 et 2018 ont conduit la commune à mettre en réserve un montant très significatif d'excédents de fonctionnement mais des emprunts supplémentaires ont été mobilisés et les disponibilités courantes ont, de leur côté, été très sollicitées. La trésorerie de la commune a néanmoins offert une sécurité financière suffisante au terme de l'exercice 2018. Les emprunts sont, quant à eux, restés indispensables à cette période comme dans les premiers mois de l'exercice 2019 selon les derniers comptes provisoires examinés.

Le service de la dette se montre très exigeant cependant ainsi qu'en attestent en particulier les 26 jours de recettes de fonctionnement qui auront fait défaut en 2018 pour maintenir une épargne de gestion courante après la mise en paiement des annuités d'emprunts. La préservation de cette épargne mérite d'être surveillée de manière attentive dès lors que les échéances de remboursement des emprunts ne sont pas appelées à s'abaisser avant 2027. Selon l'ordonnateur, il n'est pas envisagé de nouveaux projets d'investissement et, dans ces conditions, de mobiliser de nouveaux emprunts. L'expansion de la masse salariale et l'érosion de la dotation globale de fonctionnement reçue de l'Etat ont créé un effet de ciseau entre 2014 et 2018 et les économies de gestion courante n'ont pas empêché une érosion très significative du résultat de fonctionnement courant à l'issue de cette période.

La ressource fiscale se montre, dans ce contexte, d'un soutien décisif pour la commune. Si, jusqu'en 2015, l'évolution démographique n'a guère soutenu les bases d'imposition des ménages, le territoire communal n'en demeure pas moins attractif ainsi qu'en atteste la forte proportion de résidences secondaires de sorte que les valeurs locatives des locaux d'habitation sont supérieures aux moyennes. Les recettes fiscales ont été plus précisément soutenues par la taxe d'habitation grâce à une base d'imposition plus élevée qu'en moyenne couplée à des taux d'imposition relativement dynamiques. En réponse, l'ordonnateur précise qu'il n'envisage pas d'avoir recours à une hausse des taux d'imposition des ménages. En définitive, il n'est guère que la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat pour rivaliser avec les produits fiscaux dans le financement des dépenses de gestion courante.

Le comblement du déficit d'épargne provoqué par le service de la dette aurait toutefois requis un effort nettement plus sensible du contribuable local. La population communale active exerce très majoritairement ses fonctions dans divers bassins d'emploi extérieurs à la commune. Malgré les fortes tensions observées sur le marché du travail dans une zone géographique sensible au phénomène général de désindustrialisation, les actifs de la commune se sont moins heurtés au chômage qu'en moyenne dans le département. Les difficultés financières de la population sont toutefois attestées par une très forte proportion de foyers exonérés d'impôt sur le revenu.

En dépit de la faible diversification des recettes de fonctionnement, cette situation défavorable milite en faveur d'une alternative non fiscale. L'expansion de la masse salariale est allée de pair avec un accroissement de l'attribution de compensation versée à la communauté de communes afin de financer les compétences dont elle a été chargée mais des opportunités de mutualisations peuvent se manifester. Or, faute de révéler l'existence d'atténuations de charges, les comptes de la commune n'indiquent pas que ces solutions de partage de frais aient été véritablement explorées. Dans sa réponse l'ordonnateur indique vouloir maintenir en l'état les effectifs de la commune. Une intervention interne sur le niveau des achats reste, en tout état de cause, théoriquement envisageable de sorte qu'au total des marges de progrès sont en principe ouvertes.

INTRODUCTION

Le présent contrôle a été effectué dans le cadre du programme 2019 de la chambre. Il concerne l'examen de la gestion de la commune de Blanquefort-sur-Briolance de l'exercice 2014 à la période la plus récente.

Conformément à l'article R. 243-1 du code des juridictions financières, l'ouverture du contrôle a été notifiée à Mme Sophie GARGOWITSCH, maire, par lettre du président de la chambre du 22 juillet 2019.

L'entretien de début de contrôle a été conduit le 25 juillet 2019 avec Madame le maire.

Prévu par l'article L. 243-1 du code des juridictions financières, l'entretien préalable à la formulation d'observations provisoires par la chambre s'est déroulé le 12 août 2019 avec le maire.

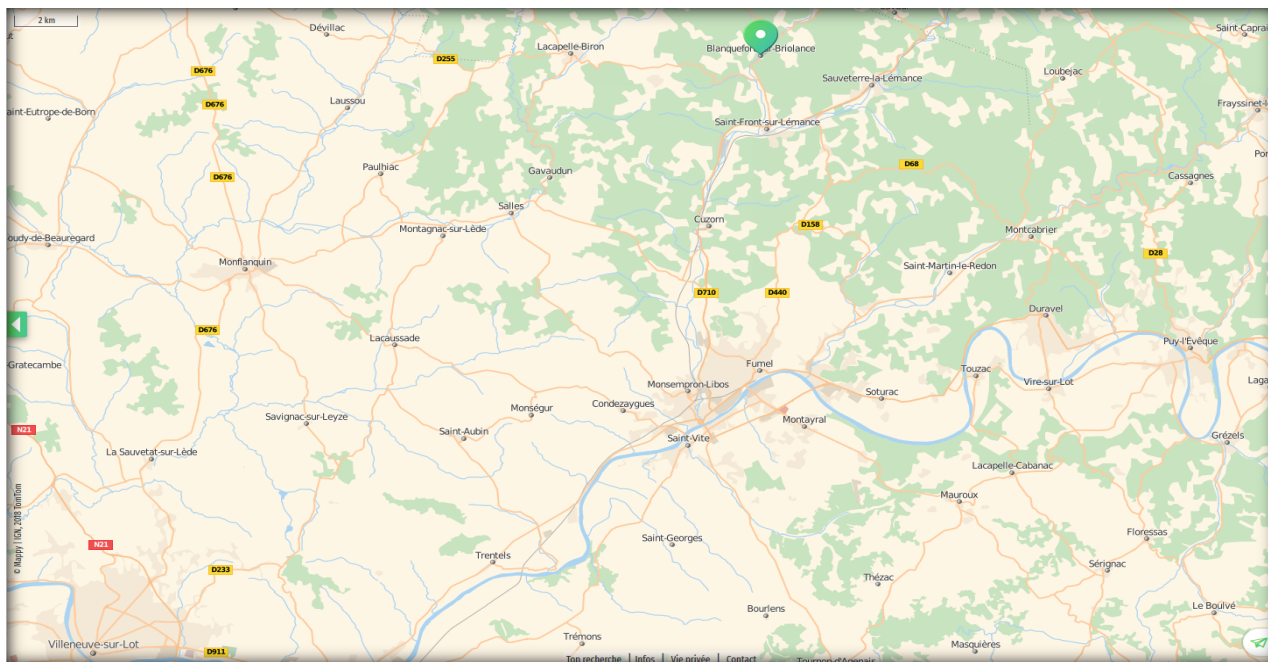
Le rapport d'observations provisoires a été adressé le 9 septembre 2019 à Madame le maire qui y a répondu le 29 octobre 2019 (reçu à la chambre le 4 novembre 2019).

Le présent rapport d'observations définitives analyse la situation financière de la commune au terme de l'exercice 2018. Il examine, à cette fin, l'endettement du budget communal unique ainsi que les marges de manœuvre autorisées par la gestion courante de la commune.

1 LA COMMUNE DE BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE

La commune de Blanquefort-sur-Briolance se situe à 15 kilomètres de Fumel. On y a recensé 472 habitants en 2015 contre 515 en 2010¹. Selon les constatations de la commune, une évolution plus favorable s'est dessinée postérieurement à ce recensement mais l'accroissement exact de la population reste à mesurer de manière officielle

Carte n° 1 : La position géographique de Blanquefort-sur-Briolance



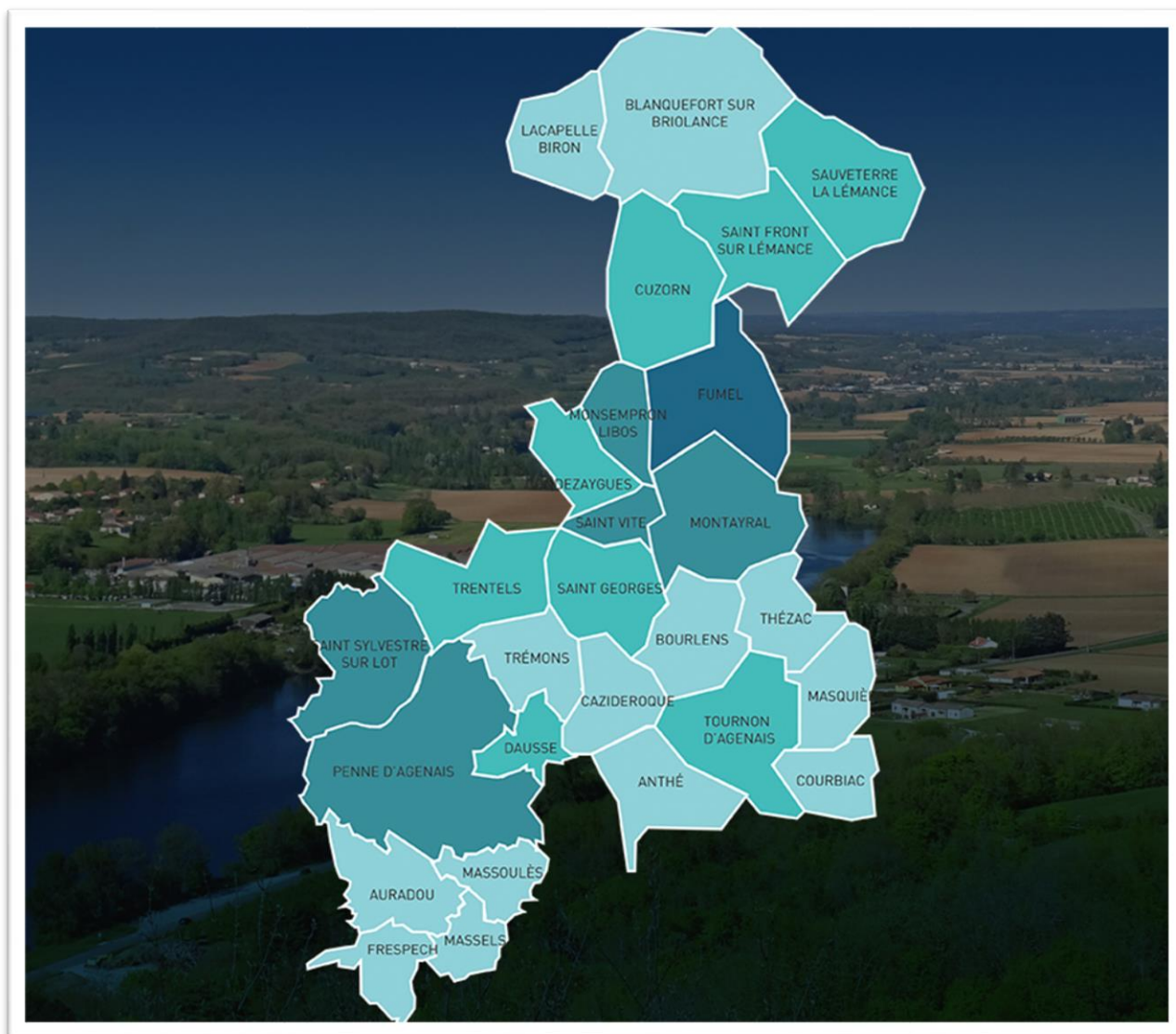
La commune est membre de la communauté de communes Fumel-Vallée du Lot qui regroupe 27 communes dans le périmètre desquelles sont recensés 24 507 habitants en 2015². Né le 1er janvier 2017 de la fusion des communautés de communes Fumel communauté et Penne d'Agenais, ce nouvel établissement public de coopération intercommunale recouvre seul dans son périmètre l'impôt économique territorial.³

¹ Source : Insee, population dite municipale. Cette population comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté. La population englobe, le cas échéant, les personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire communal. On relève en plus de cette population municipale une population comptée à part de 9 habitants en 2015 qui comprend les mineurs dont la résidence familiale se situe dans une autre commune mais qui résident dans la commune de recensement en raison de leurs études. Cette population comptée à part regroupe également les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune mais qui résident dans une communauté installée dans une autre commune (unités hospitalières de long séjour, communautés religieuses, établissements militaires). L'ensemble de ces données démographiques forme la population légale au 1^{er} janvier 2018.

² Source : INSEE

³ Impôt constitué de la cotisation foncière des entreprises (CFE), de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER).

Carte n° 2 : Le périmètre géographique de la communauté de communes Fumel-Vallée du Lot



Source : communauté de communes de Fumel Vallée du Lot.

La gestion de la commune repose sur un budget unique.

2 L'EMPRUNT DANS LE BILAN COMPTABLE

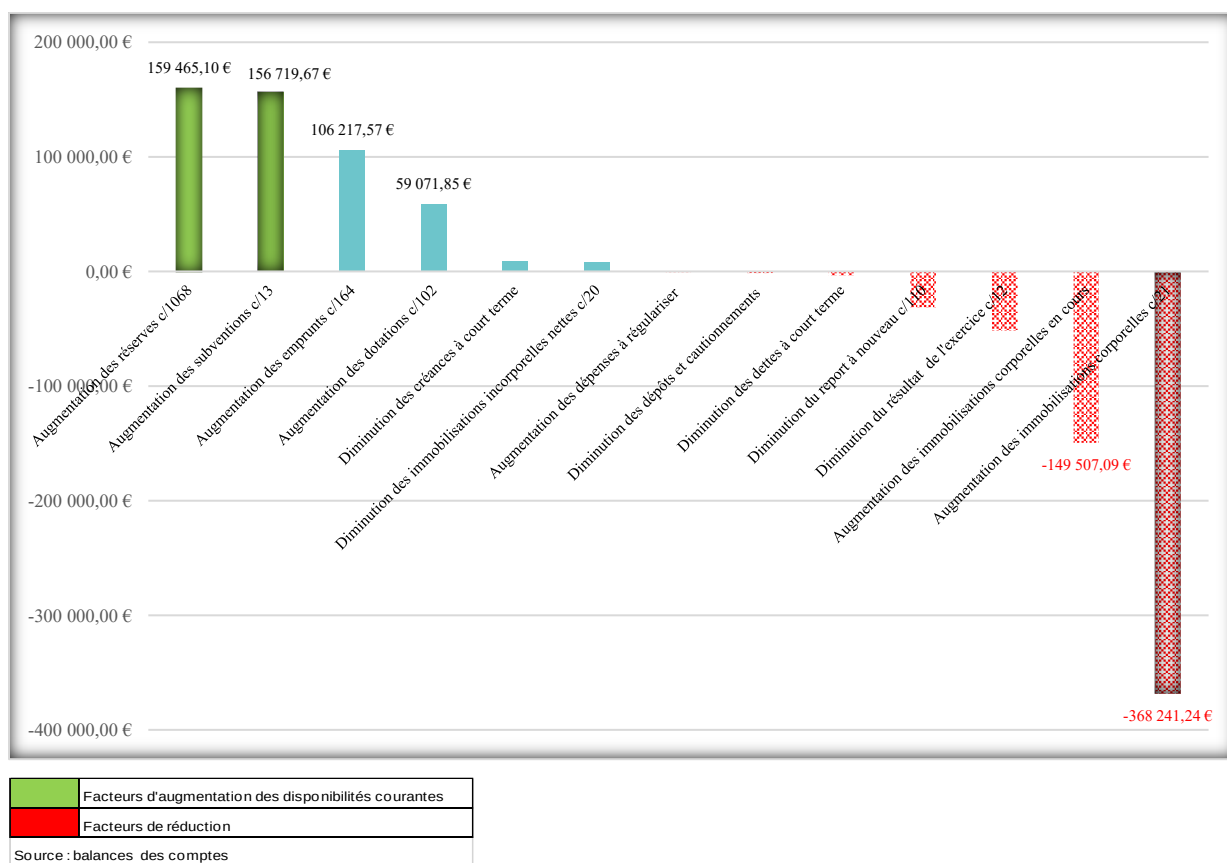
2.1 Les évolutions du bilan

De 2014 à 2018, les investissements ont valorisé le patrimoine immobilisé de la commune de plus de 509 milliers d'euros.

Les capitaux propres ont été renforcés au cours de cette période grâce à la mise en réserve de plus de 159 milliers d'euros d'excédents de fonctionnement, à l'encaissement de près de 157 milliers d'euros de subventions d'équipement et au remboursement par l'Etat⁴ de 59 milliers d'euros de TVA sur investissements.

L'encours d'emprunts s'est toutefois parallèlement accru de 106 218 €.

Graphique n° 1 : Les facteurs de variation du bilan de l'exercice 2018 par rapport au bilan de l'exercice 2014



⁴ Fonds de compensation de la TVA.

Facteurs de variation du bilan	2018-2014
Augmentation des réserves c/1068	159 465,10 €
Augmentation des subventions c/13	156 719,67 €
Augmentation des emprunts c/164	106 217,57 €
Augmentation des dotations c/102	59 071,85 €
Diminution des créances à court terme	8 707,62 €
Diminution des immobilisations incorporelles nettes c/20	8 000,08 €
Augmentation des dépenses à régulariser	-498,78 €
Diminution des dépôts et cautionnements	-1 531,38 €
Diminution des dettes à court terme	-3 467,48 €
Diminution du report à nouveau c/110	-31 356,34 €
Diminution du résultat de l'exercice c/12	-51 346,22 €
Augmentation des immobilisations corporelles en cours	-149 507,09 €
Augmentation des immobilisations corporelles c/21	-368 241,24 €
Variation des disponibilités courantes	-107 766,64 €

Source : balance des comptes

Le jeu combiné des investissements et de leur financement s'est finalement traduit au terme de l'exercice 2018 par une réduction des disponibilités courantes de près de 108 milliers d'euros qui correspond à plus de deux mois de décaissements du niveau de ceux de l'année 2018.

Tableau n° 1 : La perte de disponibilités courantes en jours de décaissements en 2018

DONNEES	31/12/2018	
Réduction des disponibilités courantes le 31 décembre 2018 par rapport au 31 décembre 2014	107 767 €	A
Décaissements de l'exercice 2018	554 406 €	B
Durée conventionnelle de l'exercice en jours	365	C
Equivalent de la réduction des disponibilités courantes en jours de décaissements	71	$D=(A/B)*C$
Source: balance des comptes		

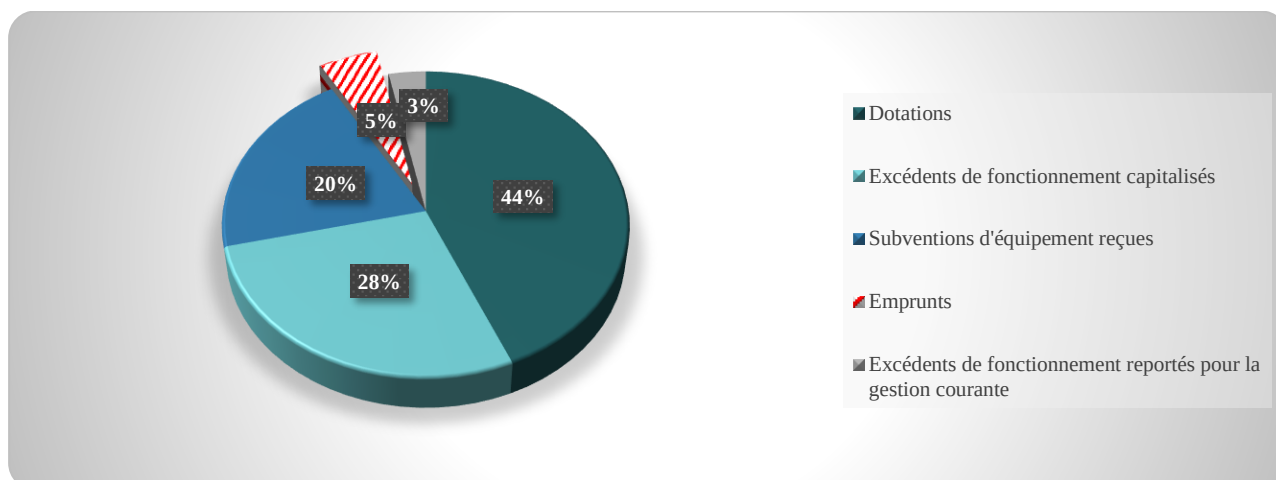
2.2 La structure du bilan

Au terme de l'exercice 2018, les capitaux laissés disponibles par le financement des investissements forment un fonds de roulement équivalant à près de cinq mois de décaissements.

Tableau n° 2 : Le fonds de roulement en jours de décaissements le 31 décembre 2018

DONNEES	31/12/2018	
Fonds de roulement	214 935 €	A
Décaissements de l'exercice 2018	554 406 €	B
Durée conventionnelle de l'exercice	365	C
Equivalent du fonds de roulement en jours de décaissements	142	$D=(A/B)*C$
Source : balance des comptes		

L'encours d'emprunts n'occupe qu'une part très limitée dans la composition des financements longs soutenant ce fonds de roulement.

Graphique n° 2 : Les financements longs de plus de 10 000 € au terme de l'exercice 2018

Source : balance des comptes

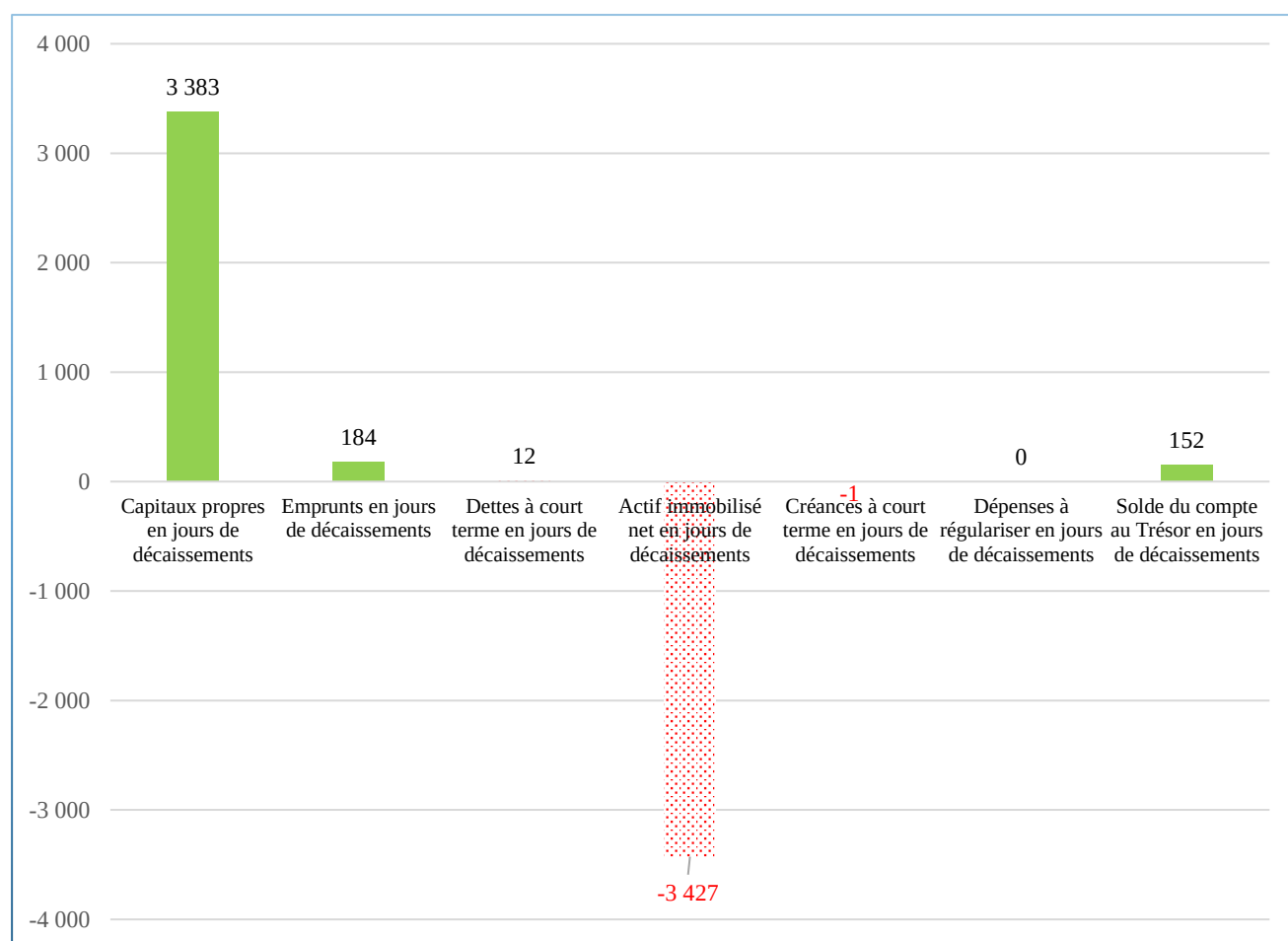
La modicité des créances à court terme restant à recouvrer n'engendrant pas de besoins significatifs de liquidités, les disponibilités courantes offrent en définitive, malgré leur réduction, des marges de sécurité financières plus larges encore que celles qui étaient initialement autorisées par le fonds de roulement.

Tableau n° 3 : Les disponibilités courantes en jours de décaissements le 31 décembre 2018

DONNEES	31/12/2018	
Disponibilités courantes	231 042 €	A
Décaissements de l'exercice 2018	554 406 €	B
Durée conventionnelle de l'exercice	365	C
Jours de décaissements couverts par les disponibilités courantes	152	D=(A/B)*C
Source : balance des comptes		

La décomposition des masses financières entrées dans la formation de ces disponibilités courantes révèle toutefois que compte tenu de l'envergure des investissements, les emprunts sont restés indispensables au soutien de la trésorerie lors de la clôture des comptes de l'exercice 2018.

Graphique n° 3 : La décomposition de la trésorerie le 31 décembre 2018 après conversion des facteurs incidents en nombre de jours de décaissements



Données	31/12/2018	
Capitaux propres	5 138 550,41 €	A
Décaissements	554 406,33 €	B
Durée conventionnelle de l'exercice en jours	365	C
Equivalent des capitaux propres en jours de décaissements	3 383	$D=(A/B)*C$
Emprunts	278 799,76 €	A
Décaissements	554 406,33 €	B
Durée conventionnelle de l'exercice en jours	365	C
Equivalent des emprunts en jours de décaissements	184	$D=(A/B)*C$
Dettes à court terme en instance de paiement	18 082,29 €	A
Décaissements	554 406,33 €	B
Durée conventionnelle de l'exercice en jours	365	C
Equivalent des dettes à court terme en jours de décaissements	12	$D=(A/B)*C$
Actif immobilisé net	5 204 597,04 €	A
Décaissements	554 406,33 €	B
Durée conventionnelle de l'exercice en jours	365	C
Equivalent de l'actif immobilisé net en jours de décaissements	-3 427	$D=(A/B)*C$
Créances à court terme en instance de recouvrement	1 441,86 €	A
Décaissements	554 406,33 €	B
Durée conventionnelle de l'exercice en jours	365	C
Equivalent des créances à court terme en jours de décaissements	-1	$D=(A/B)*C$
Dépenses à régulariser	498,78 €	A
Décaissements	554 406,33 €	B
Durée conventionnelle de l'exercice en jours	365	C
Equivalent des dépenses à court terme en jours de décaissements	0	$D=(A/B)*C$
Solde du compte au Trésor	231 042,13 €	A
Décaissements	554 406,33 €	B
Durée conventionnelle de l'exercice en jours	365	C
Equivalent du solde du compte au Trésor en jours de décaissements	152	$D=(A/B)*C$
Source : balance des comptes		

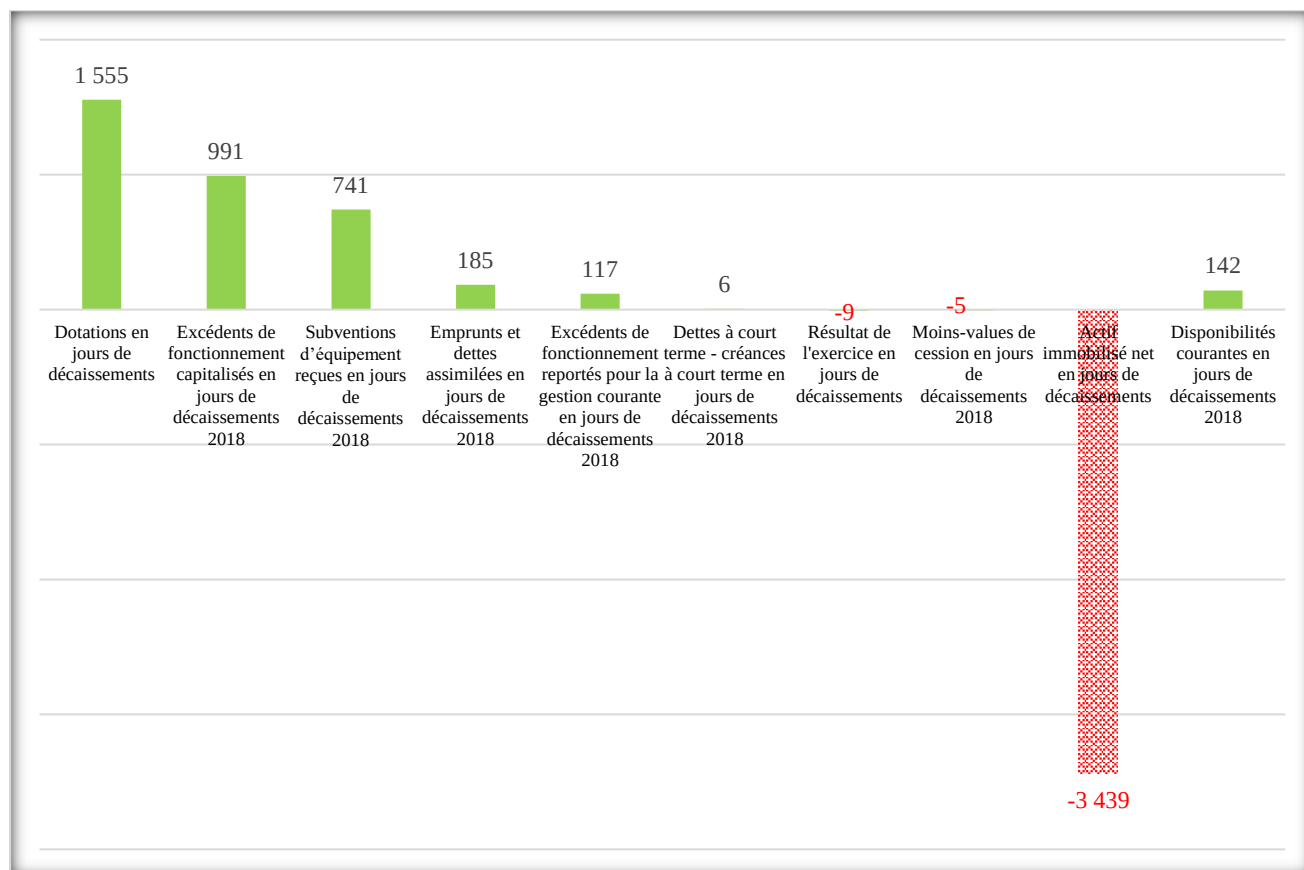
Selon les comptes centralisés par la Direction générale des finances publiques⁵, les premiers mois de l'année 2019 ont enregistré peu de dépenses d'équipement.

⁵ Ministère de l'Action et des comptes publics

Si l'on rapporte, dans ces conditions, les disponibilités courantes de la fin du premier semestre 2019 aux forts décaissements de l'année 2018, la marge de trésorerie ne s'est que très légèrement érodée.

Dans tous les cas de figure, les emprunts sont encore restés indispensables au soutien des liquidités.

Graphique n° 4 : La décomposition de la trésorerie au mois de mai 2019 au regard des décaissements de l'exercice 2018



Source : balance des comptes de l'exercice 2018 extraite au mois de juin 2019

3 L'EMPRUNT AU REGARD DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT AU TERME DE L'EXERCICE 2018

A la clôture de l'exercice 2018, même s'ils ne représentent que 5 % des capitaux, les emprunts de la commune atteignent 580 € par habitant, ce qui est nettement supérieur à l'endettement moyen de 332 € par habitant observé dans le Lot-et- Garonne⁶.

L'encours d'emprunts au 31 décembre 2018 correspond alors à la quasi-totalité des recettes de fonctionnement réalisées au cours de l'exercice clos.

Tableau n° 4 : L'encours d'emprunts du budget principal le 31 décembre 2018 au regard des recettes de fonctionnement

Données	2018
Encours d'emprunts (c/1641)	278 800 €
Recettes de fonctionnement	296 281 €
Encours d'emprunt par rapport aux recettes de fonctionnement	94,10%
Source : balance des comptes	

Un indicateur défavorable se manifeste, dans ces conditions, lorsque les emprunts sont rapportés à l'épargne de gestion courante autorisée par ces recettes de fonctionnement. Il apparaît en effet que la dette à long terme enregistrée en 2018 représente 37 fois la valeur de la capacité d'autofinancement brute de l'exercice, ce qui signifie également que sur la base d'une telle épargne, 37 années seraient nécessaires à un désendettement complet.

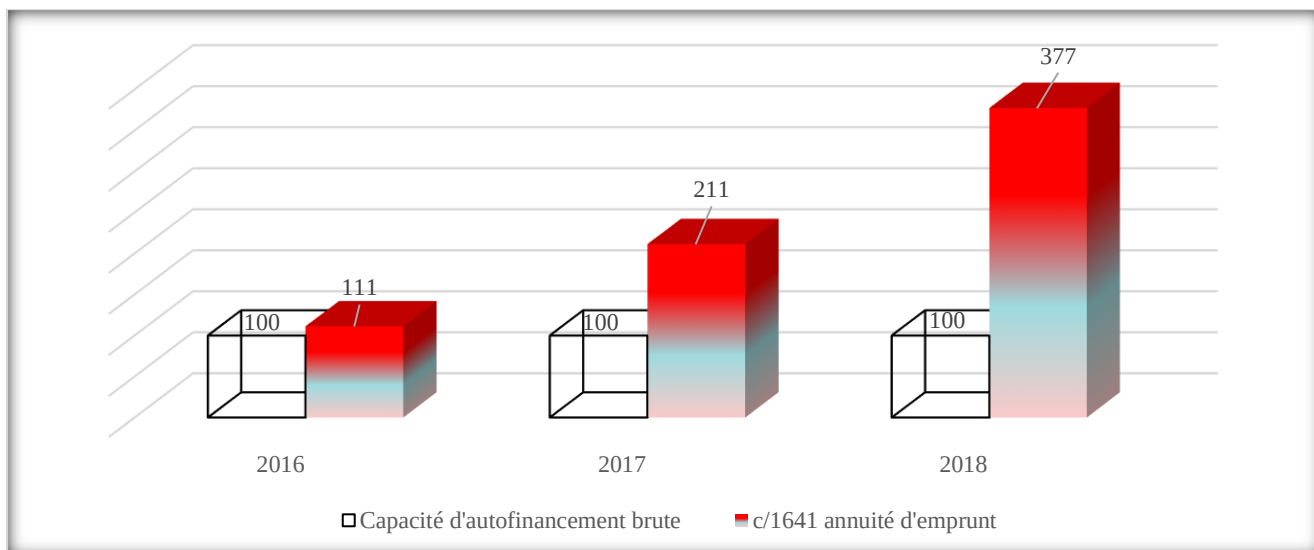
Tableau n° 5 : La capacité théorique de désendettement de la commune le 31 décembre 2018

Données	2018
Encours d'emprunts (c/1641)	278 800 €
Capacité d'autofinancement brute	7 466 €
Encours d'emprunt par rapport à la capacité d'autofinancement brute	37
Source : balance des comptes	

Dans ces conditions, la commune ne parvient pas à porter sa capacité d'autofinancement brute⁷ au niveau de l'annuité de remboursement du capital des emprunts. Les échéances ont finalement atteint plus de trois fois la valeur de cette épargne au terme de l'exercice 2018.

⁶ Source : ministère de l'Action et des comptes publics, comparaison avec les communes de 250 à 499 habitants relevant d'un organisme de coopération intercommunale levant seul sur son territoire l'impôt économique territorial.

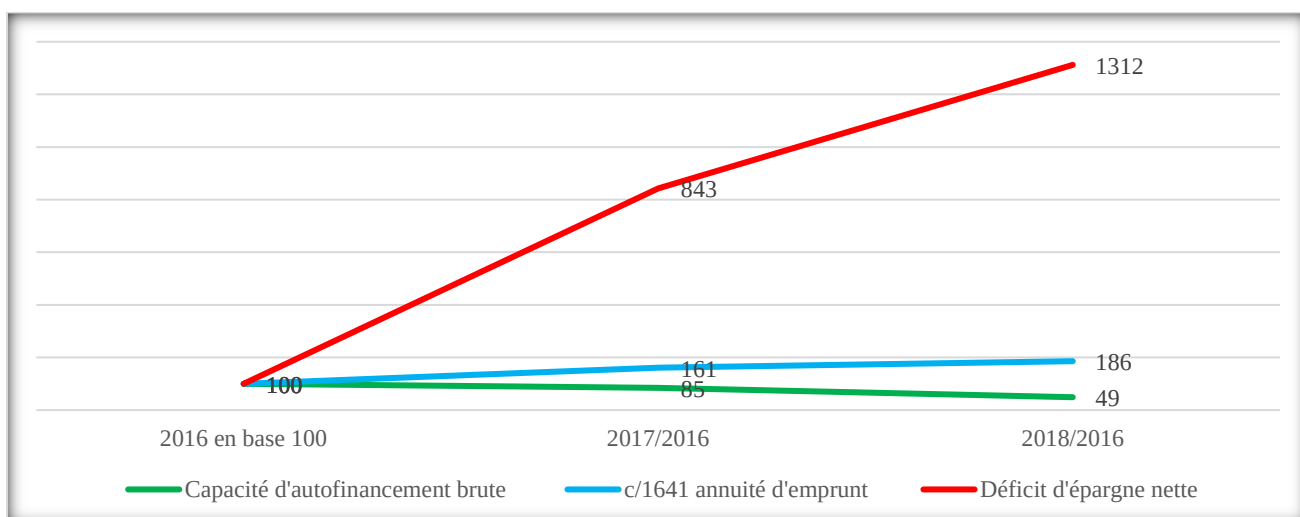
⁷ Selon la méthode additive de calcul, la capacité d'autofinancement brute correspond à l'excédent de fonctionnement offert par le résultat net comptable, cet excédent étant augmenté de l'amortissement annuel de certains éléments du patrimoine immobilier afin de constater leur dépréciation et de préparer leur renouvellement. La capacité d'autofinancement est qualifiée de brute dans la mesure où elle ne tient pas compte de l'annuité de remboursement du capital des emprunts. La capacité d'autofinancement nette intègre, en revanche, cette annuité.

Graphique n° 5 : L'annuité en capital des emprunts par rapport à la capacité d'autofinancement brute exprimée en base 100

Données du budget principal	2016	2017	2018
Capacité d'autofinancement brute	15 258 €	12 931 €	7 466 €
Annuité d'emprunt	16 966 €	27 341 €	28 178 €
Capacité d'autofinancement nette	-1 709 €	-14 410 €	-20 713 €

Source : balance des comptes

Le déficit d'épargne de 20 713 € provoqué en 2018 par la prise en charge de l'annuité en capital s'est, du reste, très fortement creusé par rapport à celui qui était observé à la clôture des comptes de l'exercice 2016.

Graphique n° 6 : L'évolution du déficit d'épargne en 2018 par rapport à 2016

Source : balance des comptes

Le déficit d'épargne de l'exercice 2018 correspond, en définitive, à 26 jours de recettes de fonctionnement qui ont ainsi fait défaut à la commune pour éviter cette situation de dépendance financière.

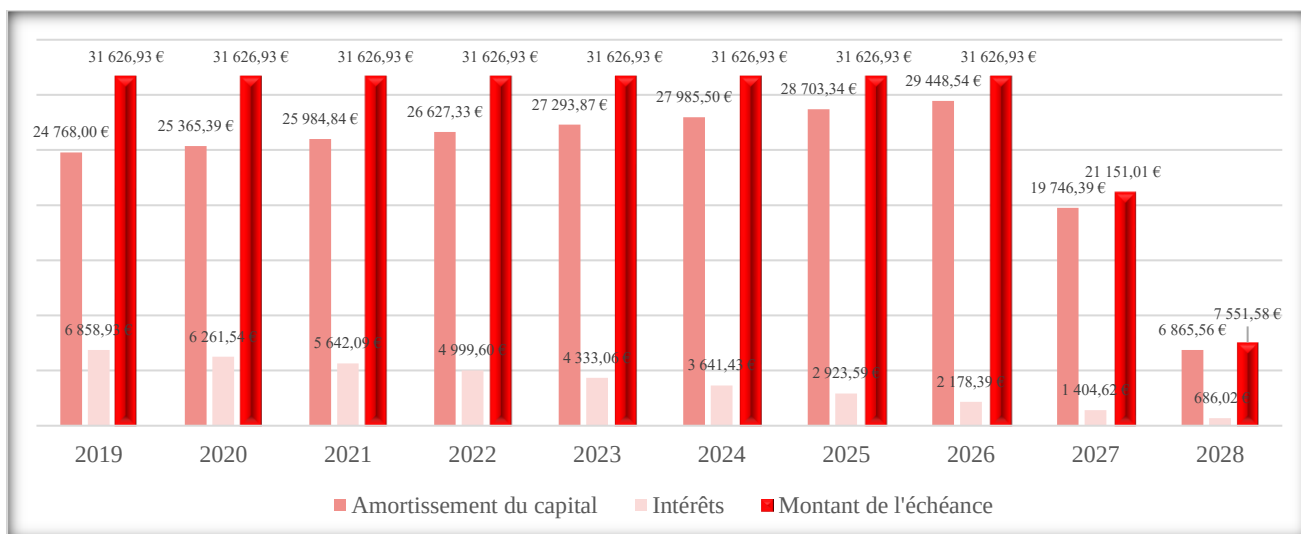
Tableau n° 6 : Le déficit d'épargne de gestion courante le 31 décembre 2018

Données	2018
Capacité d'autofinancement nette	-20 713 €
Recettes de fonctionnement	296 281 €
Durée conventionnelle de l'exercice	365
Equivalent de la capacité d'autofinancement nette en jours de recettes de fonctionnement	-26
Source : balance des comptes	

Or, le service de la dette devrait se montrer contraignant pendant de nombreuses années encore dès lors qu'à données constantes, c'est-à-dire sans nouveau recours à l'emprunt, l'annuité de remboursement ne doit théoriquement s'abaisser qu'en 2027.

L'ordonnateur souligne l'absence de nouveaux projets d'investissements ce qui, dans ces conditions, devrait entraîner un désendettement de la commune.

Graphique n° 7 : Le tableau d'amortissement des emprunts le 31 décembre 2018



Source : comptable de la commune

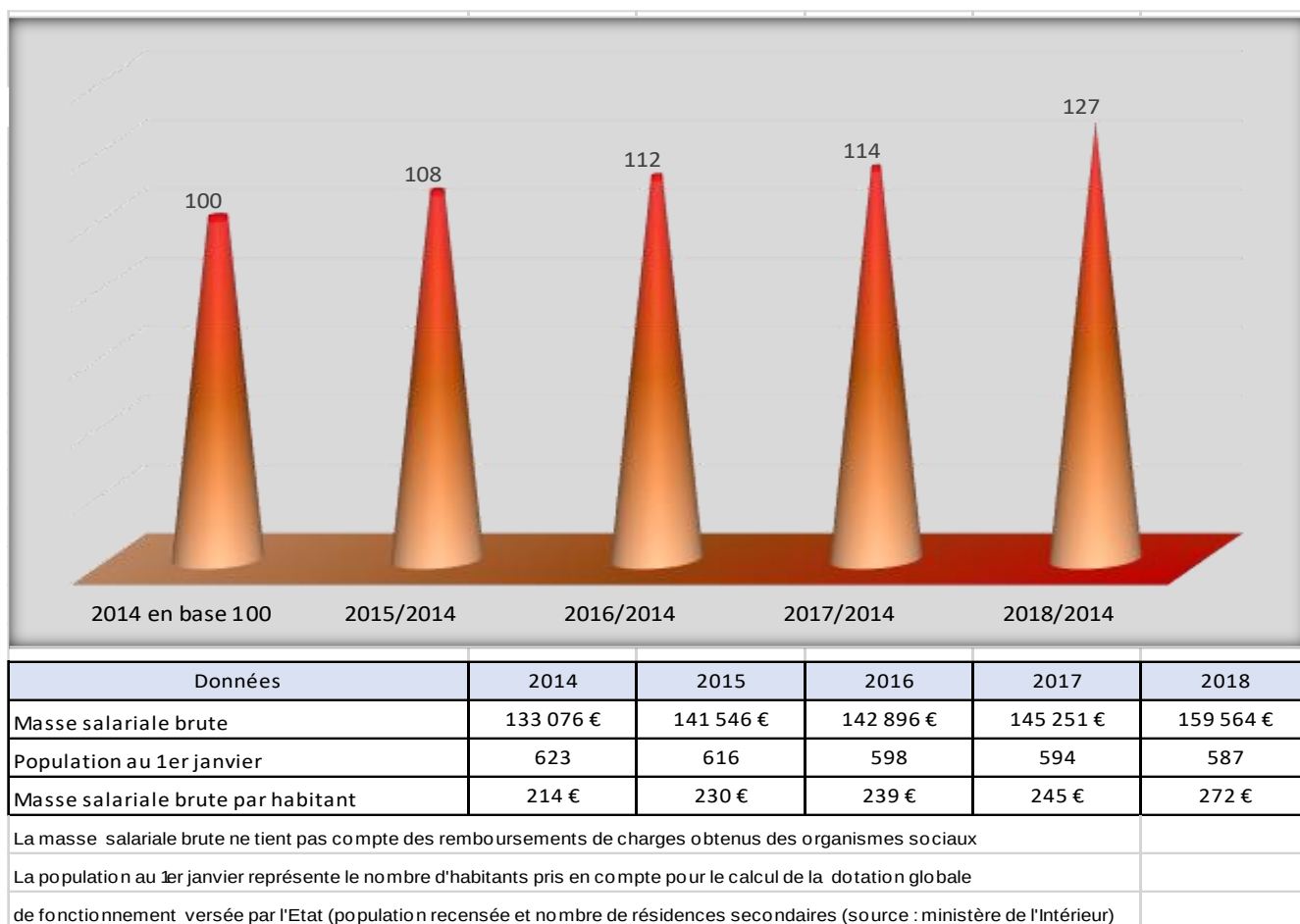
La rigidité des échéances d'emprunts a, par conséquent, conduit la chambre régionale des comptes à recentrer l'analyse sur les marges de manœuvre autorisées par la gestion courante de la commune.

4 LES MARGES DE MANŒUVRE OFFERTES PAR LA GESTION COURANTE

4.1 Les évolutions dissymétriques et leur impact

La masse salariale s'est accrue de 26 488 € entre 2014 et 2018 quand les dotations et participations financières reçues se sont, de leur côté, parallèlement réduites de 26 767 €.

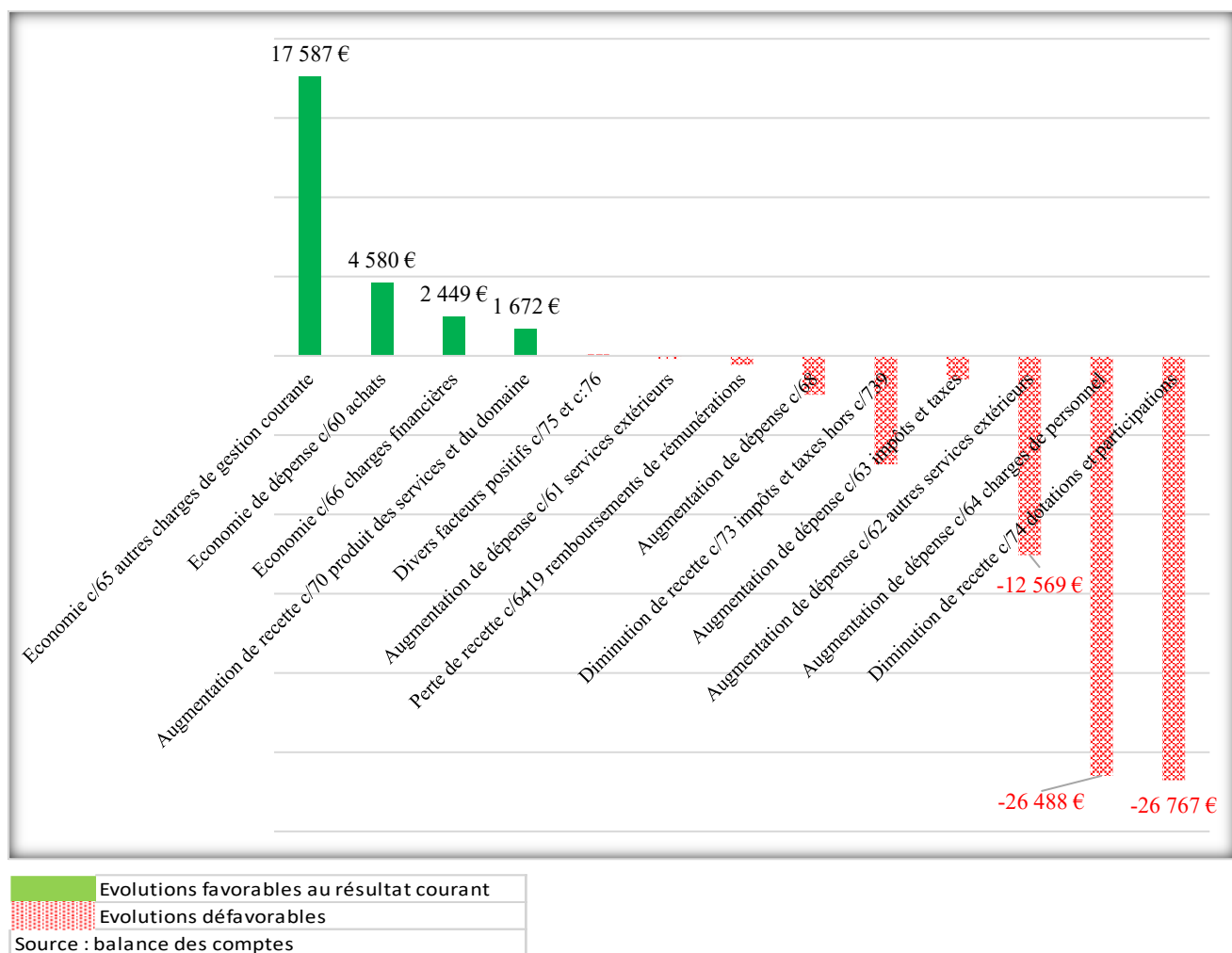
Graphique n° 8 : L'évolution de la masse salariale brute par habitant au cours de la période 2014-2018



Ces évolutions dissymétriques en dépenses et en recettes l'ont emporté sur les mouvements les plus favorables pour ramener l'excédent de fonctionnement de 55 643 € offert en 2014 par le résultat courant⁸ à 4 689 € en 2018.

Graphique n° 9 : Les facteurs d'accroissement et de réduction du résultat courant de l'exercice 2018 par rapport au résultat courant de l'exercice 2014

⁸ Le résultat courant correspond à la différence entre les recettes et les dépenses non exceptionnelles de fonctionnement.



L'expansion de la masse salariale et l'érosion concomitante des dotations reçues sont d'autant plus sensibles que la dépense et la recette correspondantes ont ensemble pesé pour plus de 50 % dans le calcul du résultat courant au 31 décembre 2018.

L'accroissement de la masse salariale s'est poursuivi de 2017 à 2018 après la réorganisation de la coopération intercommunale et la prise en charge globale à l'échelon communautaire de l'accueil de la petite enfance et de la gestion des centres de loisirs. L'augmentation très significative de l'attribution de compensation versée à l'établissement public de coopération intercommunale a, par conséquent, créé un effet de ciseau dès lors que cette attribution est prélevée sur les recettes fiscales de la commune. Or, la masse salariale se révèle, en principe, difficilement compressible dans la mesure où, au terme de l'exercice 2018, 98 % des rémunérations ont été versées à des personnels titulaires de la fonction publique.

La commune fait part de sa volonté de maintenir ses effectifs en l'état, qui n'ont pas varié pendant la période sous revue. L'augmentation de la masse salariale résulte du remplacement du personnel absent.

Les dotations reçues sont, quant à elles, essentiellement fournies par la dotation globale de fonctionnement de l'Etat dont le concours financier s'est, à l'échelon national, réduit de

190 % de 2013 à 2017⁹. En ce qui concerne plus précisément la commune, l'érosion de la ressource s'est traduite par une réduction significative de la couverture financière des dépenses non exceptionnelles de fonctionnement initialement assurée par ce concours de l'Etat.

Tableau n° 7 : Couverture des dépenses non exceptionnelles de fonctionnement par la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat

Données	2014	2018	
Dotation globale de fonctionnement	138 971 €	122 302 €	A
Dépenses brutes et non exceptionnelles de fonctionnement	273 697 €	292 264 €	B
Durée conventionnelle de l'exercice	365	365	C
Jours de dépenses couverts	185	153	(A/B)*C

Source : balances de ces comptes

La dotation globale de fonctionnement est pourtant soutenue par une dotation de solidarité rurale qui s'est accrue de près de 19 % depuis 2014 pour atteindre, en définitive, 22 257 € au terme de l'exercice 2018. Le recouvrement de cette dotation de solidarité rurale atteste en lui-même de l'existence de marges de manœuvre limitées dès lors qu'une partie de ce concours revient aux communes dont le potentiel financier¹⁰ est inférieur au double du potentiel financier moyen. La dotation globale de fonctionnement comporte enfin une dotation nationale de péréquation qui a, quant à elle, pour objet de réduire les disparités de ressources fiscales en s'adressant aux communes qui cumulent un potentiel financier inférieur à la moyenne et un effort fiscal en revanche supérieur. Cette dotation s'est toutefois réduite de 19 % entre les exercices 2014 et 2018.

Les dépenses de fonctionnement de la commune sont, dans ce contexte, en très grande partie gagées par la ressource fiscale.

4.2 L'ossature fiscale des recettes de fonctionnement

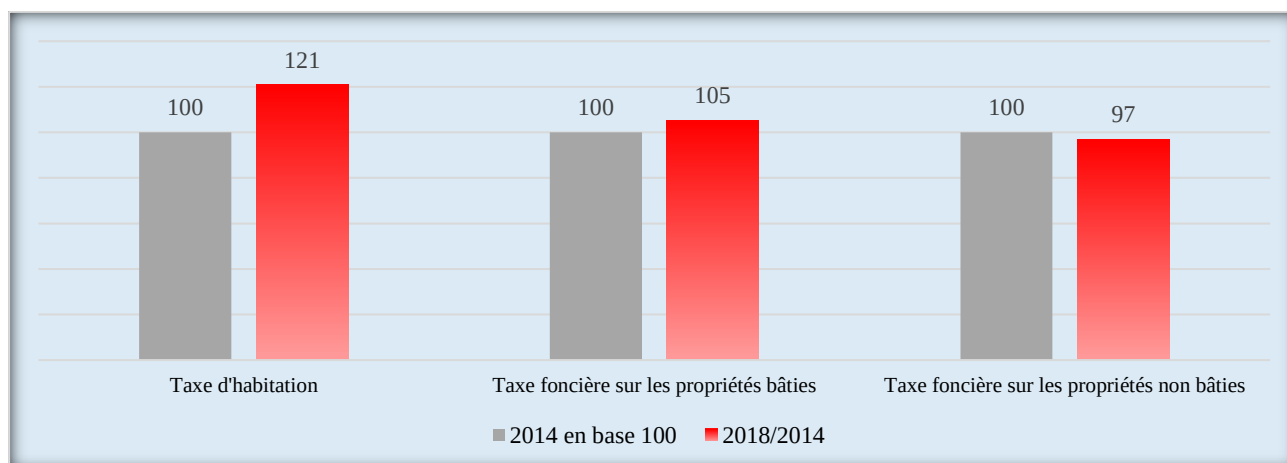
4.2.1 Les données dynamiques

L'accroissement du produit de la taxe d'habitation s'est montré très appréciable entre les exercices 2014 et 2018.

Graphique n° 10 : Le produit des taxes directes locales en 2018 par rapport au produit de l'exercice 2014

⁹ Source : Cour des comptes, rapport de l'année 2018 sur la situation financière et la gestion des collectivités locales.

¹⁰ Le potentiel financier d'une commune correspond à son potentiel fiscal augmenté de la dotation forfaitaire de fonctionnement reçue de l'Etat. Le potentiel fiscal correspond au produit que rapporteraient les taxes directes locales si les taux moyens d'imposition en vigueur à l'échelon national leur étaient appliqués.

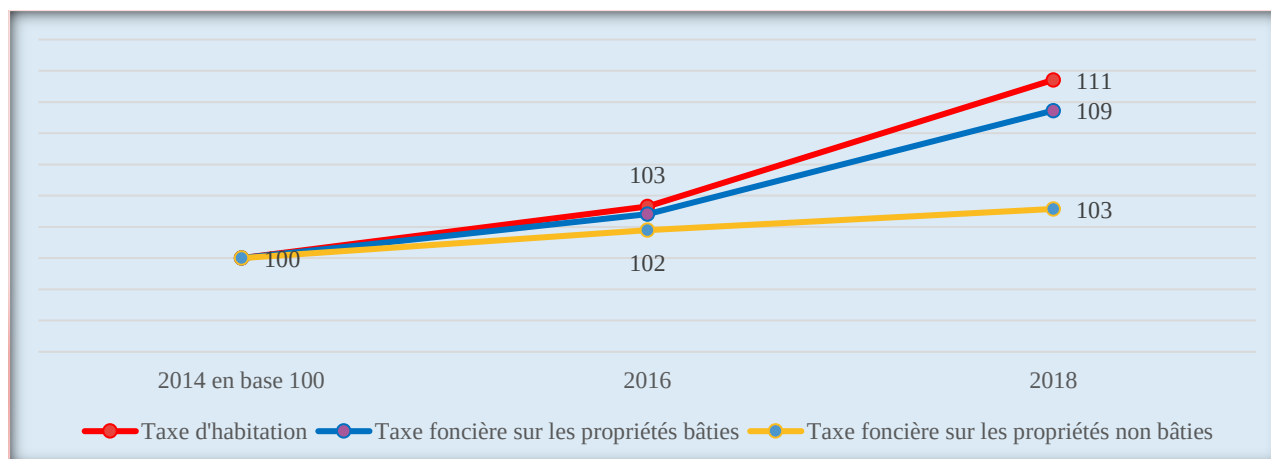


Données	2014	2018
Taxe d'habitation	32 331 €	39 066 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	46 692 €	49 119 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	34 937 €	33 882 €

Source : ministère de l'Action et des comptes publics

L'évolution favorable du produit de la taxe d'habitation et, dans une moindre mesure, de celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties s'explique en premier lieu par des bases d'imposition relativement dynamiques.

Graphique n° 11 : L'évolution des bases brutes d'imposition des taxes directes locales par rapport à 2014



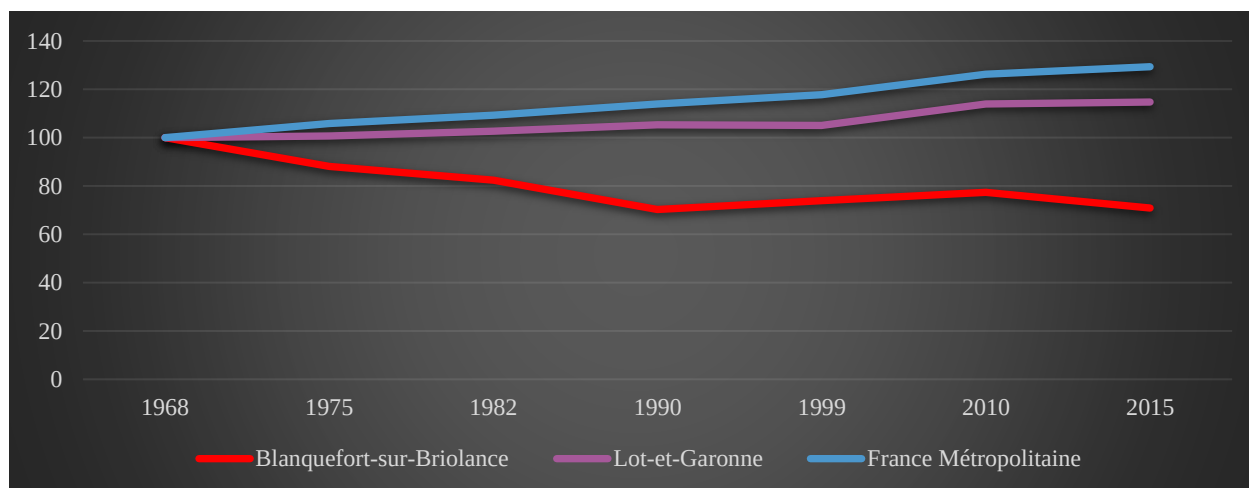
Bases brutes d'imposition	01/01/2014	01/01/2015	01/01/2016	01/01/2017	01/01/2018	Evolution 2018/2014
Taxe d'habitation	602 523 €	617 926 €	622 427 €	644 820 €	671 294 €	11,41%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	409 477 €	416 533 €	421 042 €	431 262 €	448 158 €	9,45%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	45 886 €	46 417 €	46 707 €	47 186 €	47 331 €	3,15%

Source : ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales.

Les bases brutes d'imposition ne tiennent pas compte des abattements

Visible dès 2015, la dynamique des bases d'imposition n'a pas été soutenue par l'évolution démographique si, du moins, l'on s'en tient au recensement de la population, effectué au cours de cette même année. Le socle démographique des bases d'imposition a toutefois pu être conforté par le gain de population observé, depuis ce recensement, par la commune.

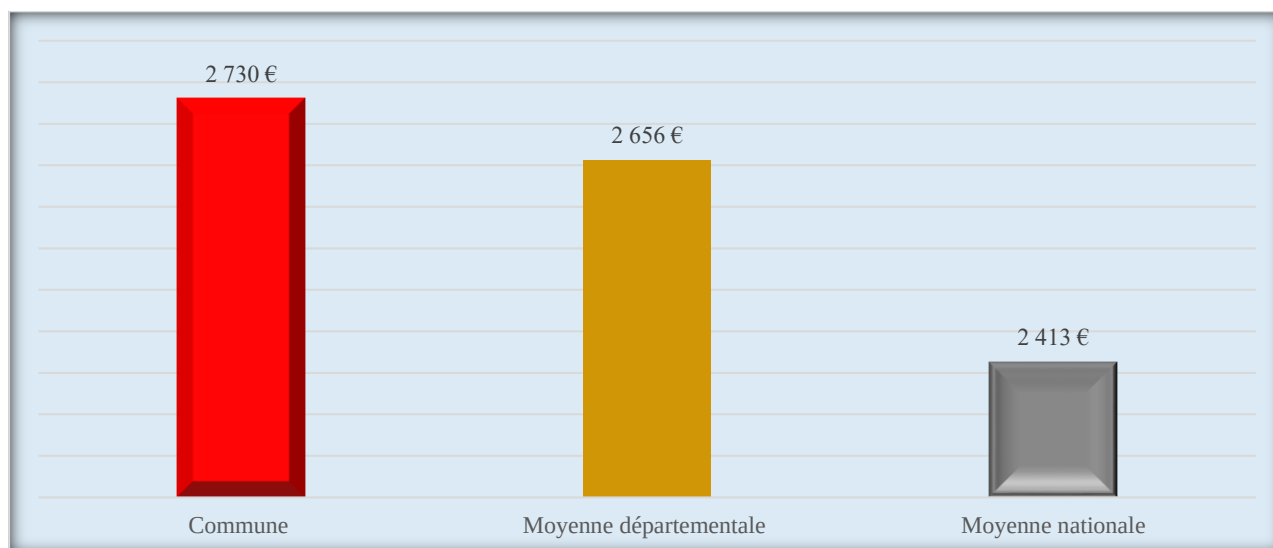
Graphique n° 12 : Evolution démographique par rapport à l'année 1968 (en base 100)



Source : INSEE, population dite municipale (sans les habitants comptés à part)

La commune a pu, en tout état de cause, s'appuyer sur des valeurs locatives nettement supérieures aux moyennes en 2018.

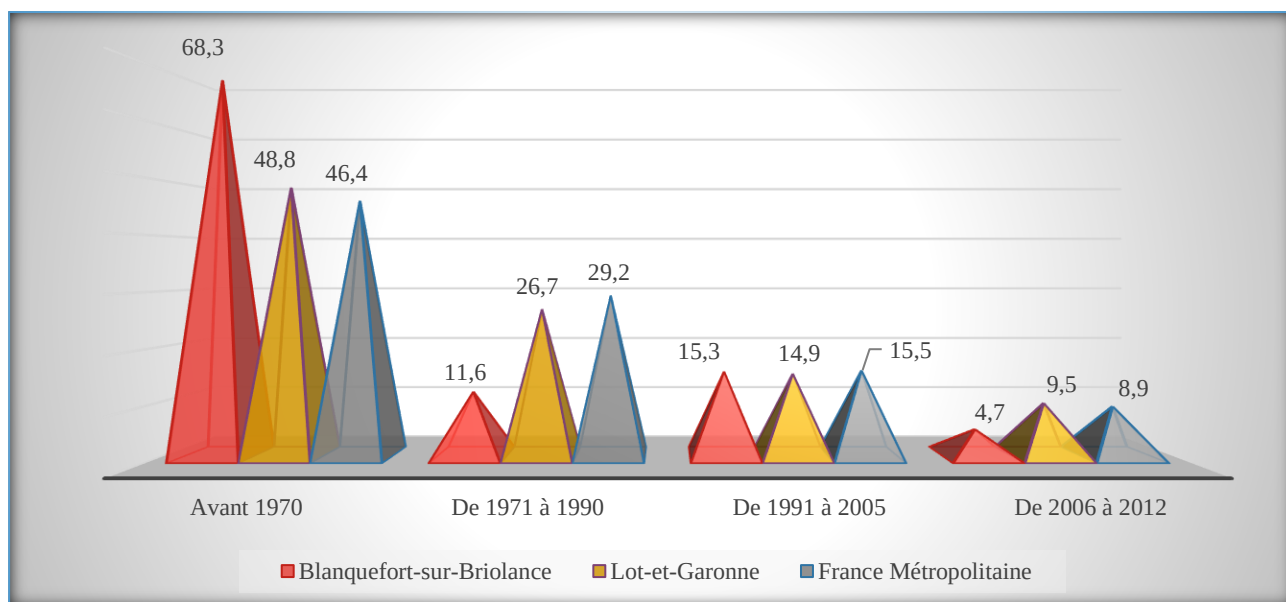
Graphique n° 13 : Les valeurs locatives moyennes des locaux d'habitation le 1er janvier 2018



Source : ministère de l'Action et des comptes publics

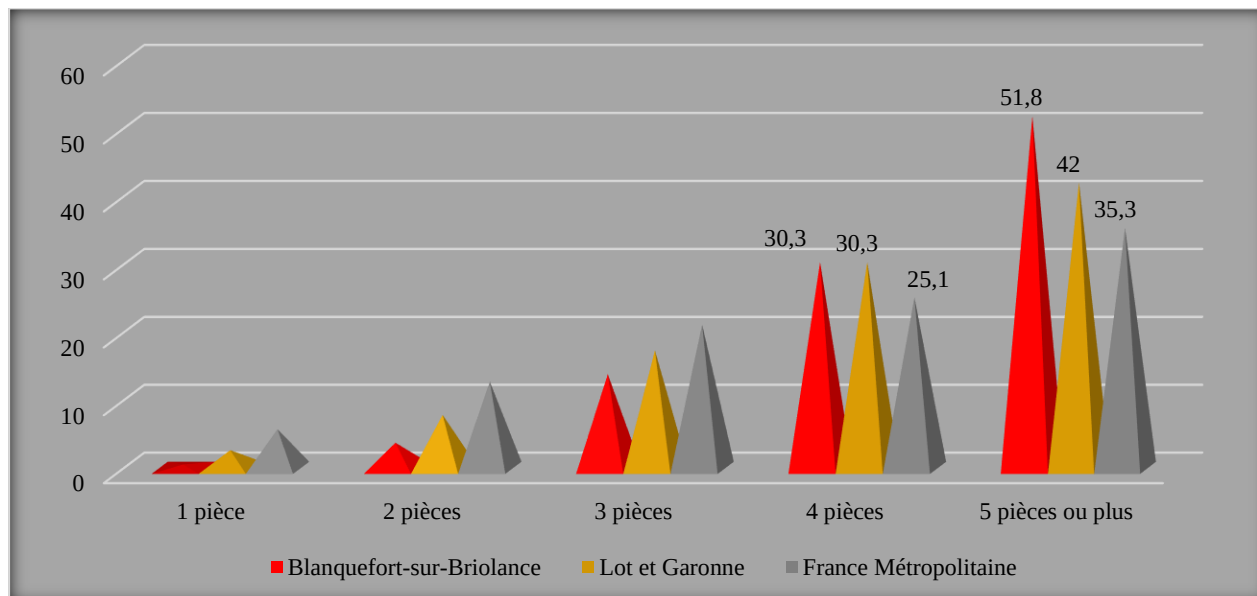
C'est, pourtant, un patrimoine immobilier ancien qu'abrite le territoire communal.

Graphique n° 14 : Les résidences principales par périodes de construction selon un recensement effectué en 2015 (en pourcentages)



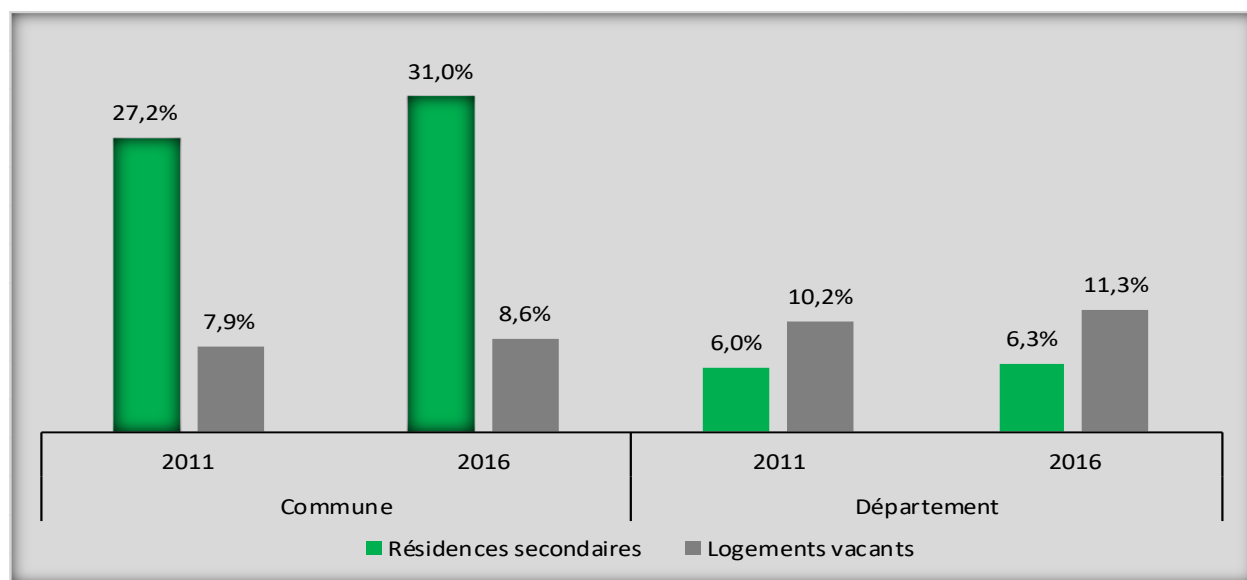
Source : INSEE

Ce patrimoine se révèle toutefois de vaste envergure.

Graphique n° 15 : Les résidences principales en 2015 selon le nombre de pièces (en pourcentages)

Source : Insee

Il s'avère, en outre, que ce patrimoine immobilier est recherché ainsi qu'en atteste, au regard des moyennes départementales, la très forte proportion de résidences secondaires et, de façon parallèle, le nombre limité de logements vacants.

Graphique n° 16 : Les résidences secondaires et les logements vacants

Source : Insee

La commune a, quant à elle, pris la mesure de l'attractivité de son territoire en observant l'arrivée de nouveaux habitants que souligne, par ailleurs, l'ouverture d'une classe supplémentaire.

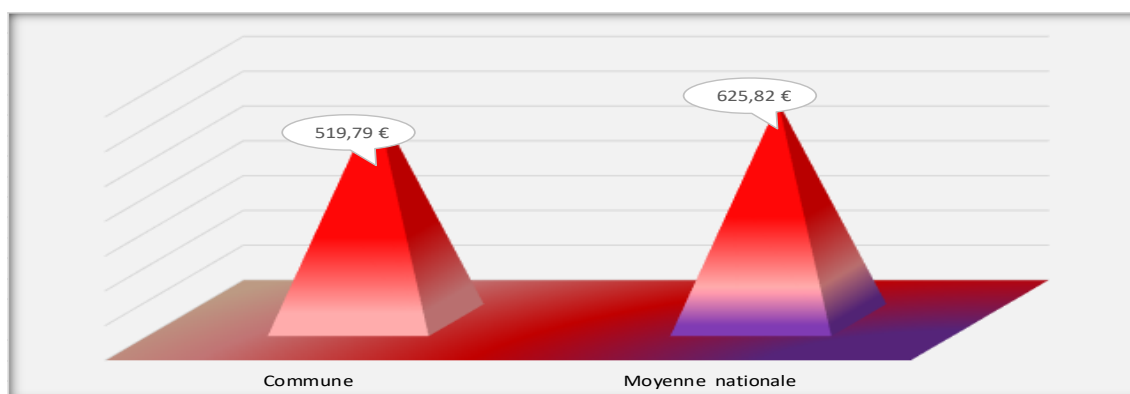
Ce sont les ménages qui, de fait, ont offert l'essentiel des bases brutes d'imposition¹¹ dans le périmètre de la commune sachant qu'en 2018, l'assiette de la cotisation foncière des entreprises exclusivement levée par la communauté de communes n'a pas atteint 4 % de l'ensemble des bases des taxes directes fixées par voie de taux d'imposition¹².

Tableau n° 8 : Les bases brutes d'imposition des taxes directes fixées par voie de taux d'imposition en 2018 sur le territoire communal

Données	2018
Bases brutes taxes d'habitation, foncière sur propriétés bâties, foncière sur propriétés non bâties	1 166 783 €
Bases brutes de la cotisation foncière des entreprises sur le territoire communal	45 485 €
Total	1 212 268 €
Part de la base d'imposition de la cotisation foncière des entreprises dans l'ensemble des bases d'imposition des taxes et cotisations fixées par voie de taux d'imposition sur le territoire de la commune	3,75%
Source : ministère de l'Intérieur	

L'étroitesse de la base brute d'imposition de la cotisation foncière des entreprises explique qu'en définitive le potentiel des quatre taxes fixées par voie de taux d'imposition soit, sur le territoire communal, inférieur au potentiel fiscal moyen observé à l'échelon national dans les communes comparables.

Graphique n° 17 : Le potentiel par habitant en 2018 des quatre taxes fixées par voie de taux d'imposition



Source : ministère de l'Intérieur. La comparaison est faite à l'échelon national avec les communes de 500 à 999 habitants (strate démographique de catégorie 2) sachant que pour le calcul de la dotation globale de fonctionnement, la population de la commune est évaluée à 587 habitants après prise en compte des nombreuses résidences secondaires.

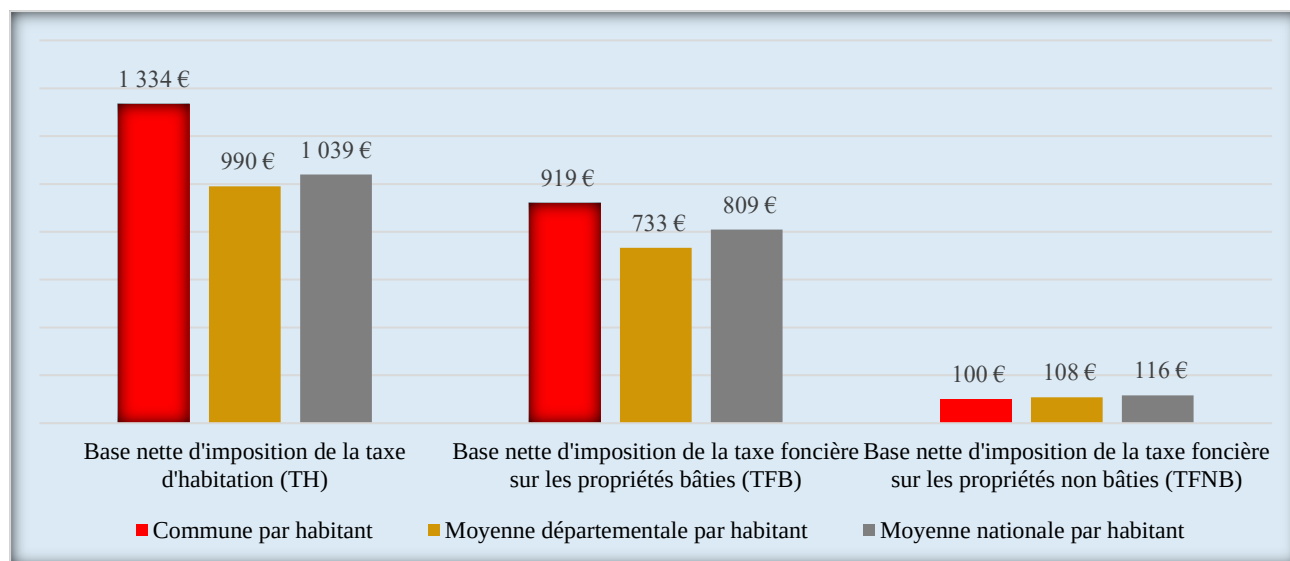
¹¹ Les bases brutes d'imposition ne tiennent pas compte des abattements.

¹² Soit un ensemble formé par la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la cotisation foncière des entreprises.

Dans la présente situation, c'est la communauté de communes qui manque de matière imposable pour solliciter les entreprises dans le périmètre de la commune ce qui, en restreignant ses ressources, peut aussi avoir pesé sur le financement de ses compétences.

Il n'en reste pas moins qu'après déduction des abattements qu'elle n'a, du reste, pas modulé à la hausse ou abondé par des abattements facultatifs¹³, la commune est, quant à elle, avantagée dans l'imposition des ménages par des bases nettes d'imposition supérieures aux moyennes pour ce qui concerne, du moins, l'essentiel de la ressource fiscale.

Graphique n° 18 : Les bases nettes d'imposition des ménages par habitant en 2018



Source : ministère de l'Action et des comptes publics

Plus particulièrement net, l'avantage offert par l'assiette de la taxe d'habitation a été mécaniquement amplifié par la dynamique des taux d'imposition.

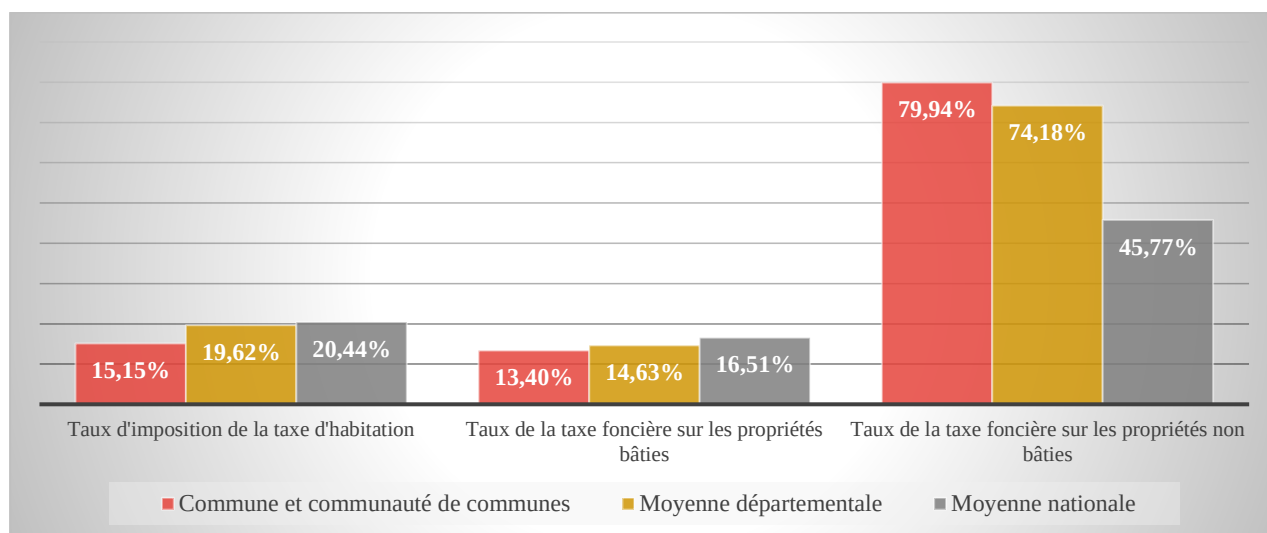
Tableau n° 9 : Les taux communaux d'imposition de 2014 à 2018

Données	2014	2015	2016	2017	2018
Taux d'imposition de la taxe d'habitation	5,41%	5,46%	5,51%	6,04%	6,09%
Taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties	11,41%	11,51%	11,61%	11,02%	11,11%
Taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties	75,16%	75,81%	76,45%	70,02%	70,59%
Source : ministère de l'Action et des comptes publics					

¹³ La modulation à la hausse des abattements définis par la loi est possible pour les abattements pour charges de famille appliqués à l'assiette de la taxe d'habitation. Un abattement général ou spécial peut également être voté par le conseil municipal en faveur des redevables de cette même taxe. Des exonérations de bases peuvent, enfin, être décidées par l'assemblée délibérante en faveur des redevables de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Sur le territoire communal, les taux communaux et intercommunaux d'imposition ne se révèlent, en définitive, supérieurs aux moyennes départementale et nationale que pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Graphique n° 19 : Taux d'imposition cumulés comparés en 2018

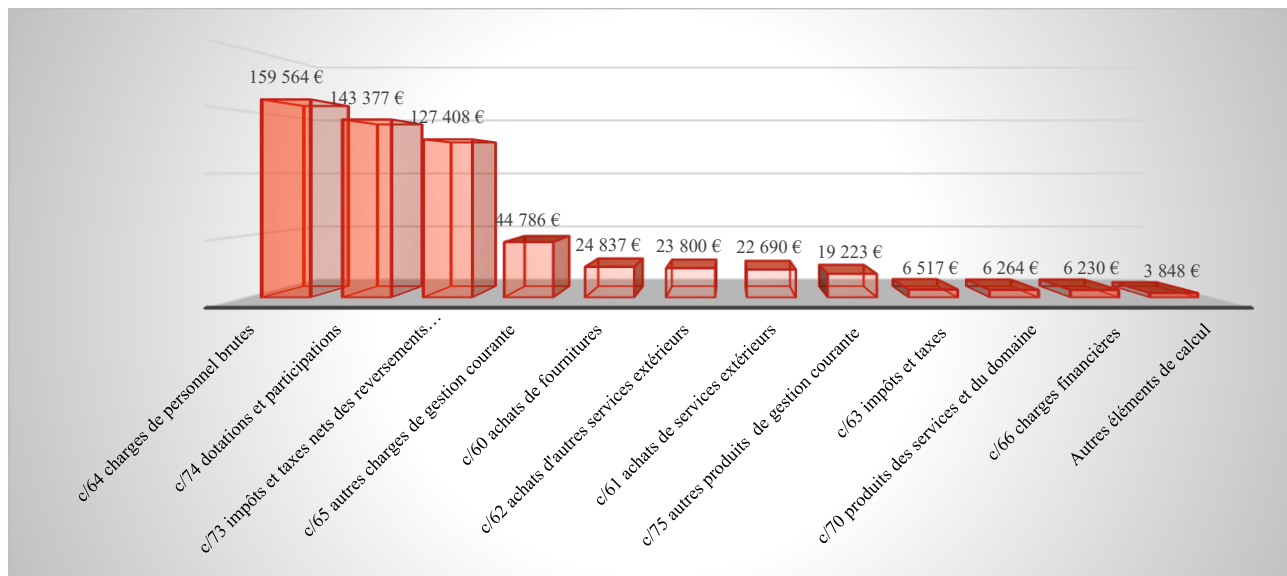


Source : ministère de l'Action et des comptes publics. Comparaison faite ici avec les communes de 250 à 499 habitants n'imposant pas les entreprises

4.2.2 Les enjeux décisifs dans le calcul du résultat courant

Même après déduction de l'attribution de compensation versée à la communauté de communes, l'ensemble des recettes fiscales se maintient dans le groupe des trois masses financières ayant pesé d'un poids déterminant dans le calcul du résultat courant de l'exercice 2018.

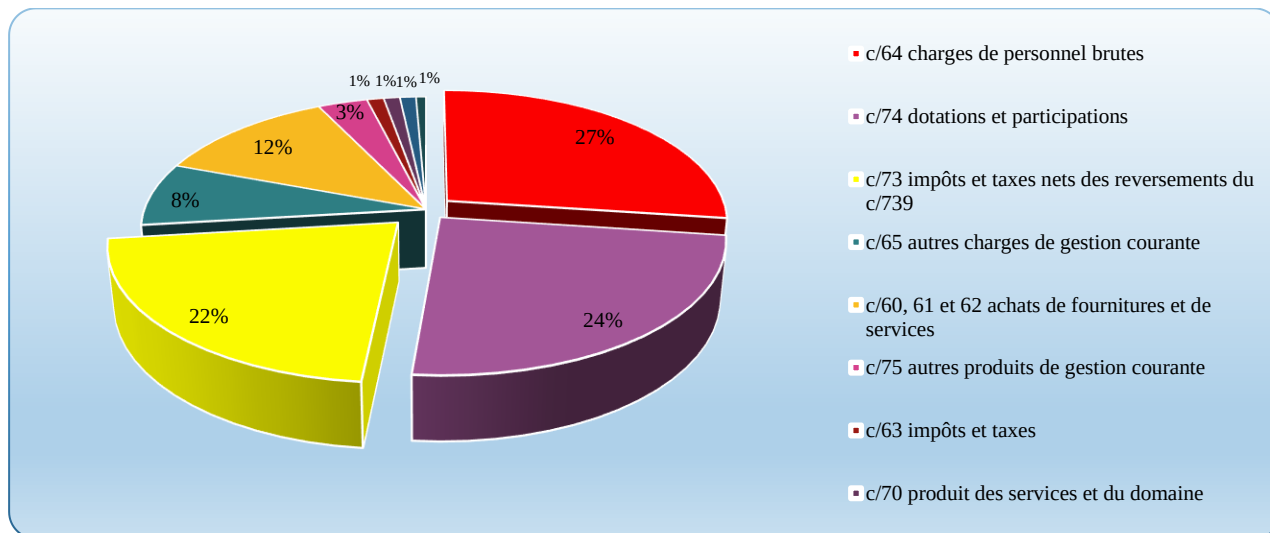
Graphique n° 20 : Les masses financières entrées en 2018 dans le calcul du résultat courant



Source : balances des comptes

La recette fiscale nette est, en effet, à elle seule entrée pour 22 % dans le calcul de ce résultat.

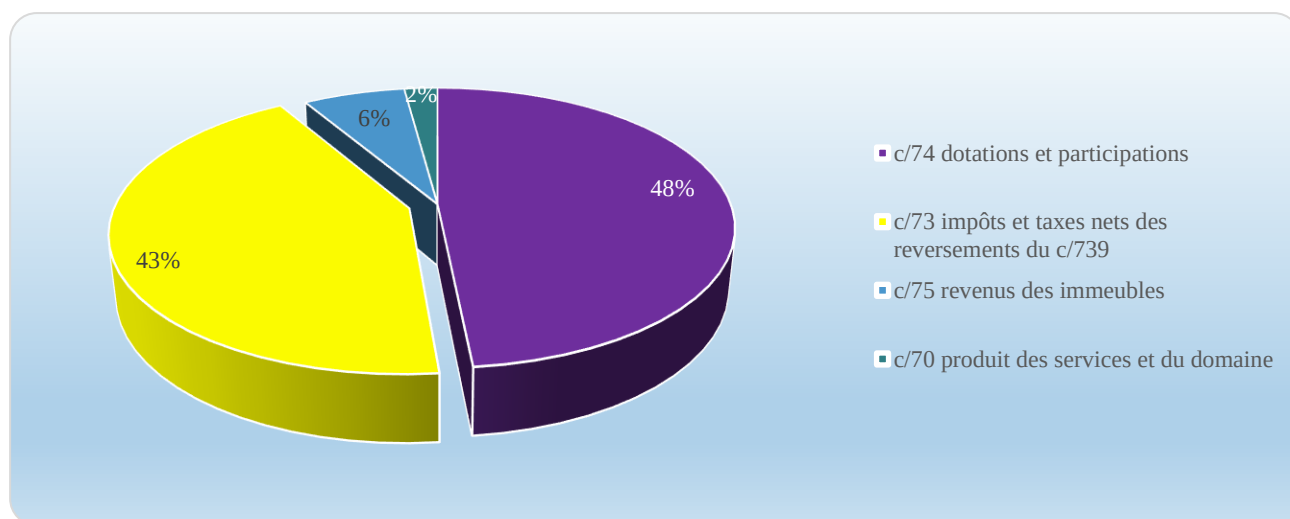
Graphique n° 21 : L'incidence des éléments de calcul du résultat courant au 31 décembre 2018



Source : balance des comptes

L'impact du produit fiscal net de l'attribution de compensation reversée est plus marqué encore si l'analyse est centrée sur les seules recettes.

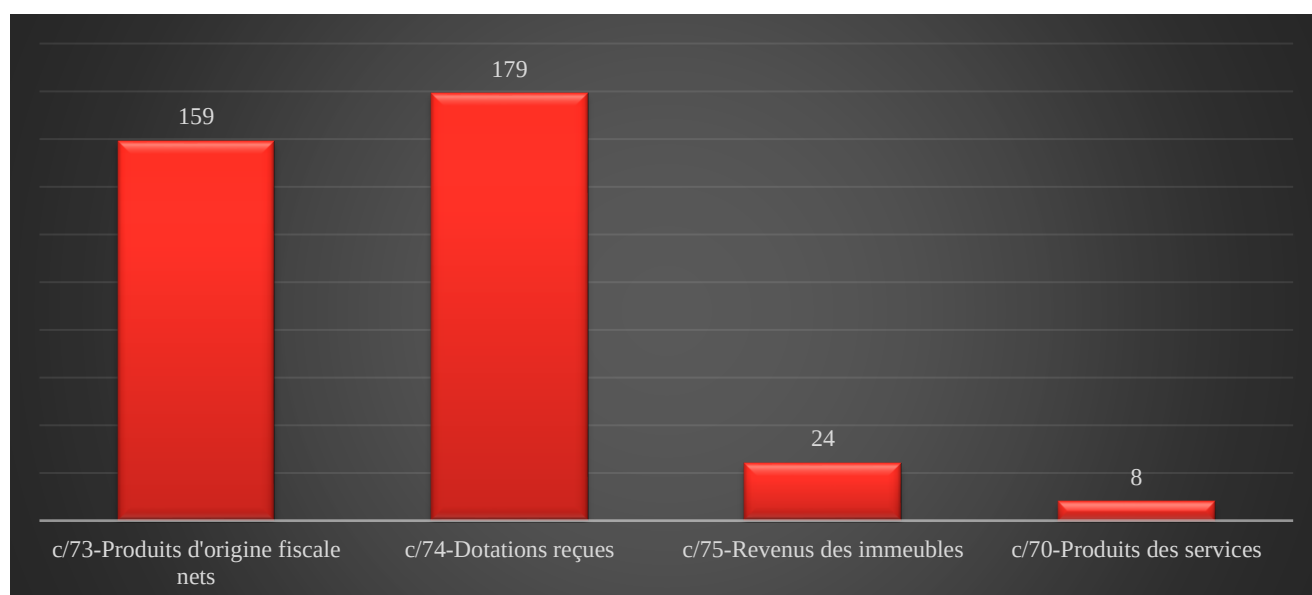
Graphique n° 22 : L'incidence des recettes entrées dans le calcul du résultat courant au 31 décembre 2018



Source : balance des comptes

En l'absence de véritable diversification des produits de gestion courante, l'ossature des recettes non exceptionnelles de fonctionnement est quasi exclusivement formée par l'ensemble des dotations reçues et par les produits fiscaux nets de leur versement à la communauté de communes. Ces deux sources de financement gagent en effet, à elles seules, la quasi-totalité des dépenses ordinaires de gestion courante.

Graphique n° 23 : L'équivalent des recettes non exceptionnelles de fonctionnement en jours de dépenses en 2018



Données	2018	
c/74-Dotations reçues	143 377 €	A
c/73-Produits d'origine fiscale nets	127 408 €	B
c/75 revenus des immeubles	19 223 €	C
c/70-Produits des services	6 264 €	D
Dépenses non exceptionnelles de fonctionnement nettes	291 593 €	E
Durée conventionnelle de l'exercice en jours	365	F
Nombre de jours de dépenses couvert par les produits fiscaux	159	$G=(B/E)*F$
Nombre de jours de dépenses couverts par les dotations reçues	179	$H=(A/E)*F$
Nombre de jours de dépenses couverts par les produits des revenus des immeubles	24	$I=(C/E)*F$
Nombre de jours de dépenses couverts par les produits des services et du domaine	8	$J=(D/E)*F$

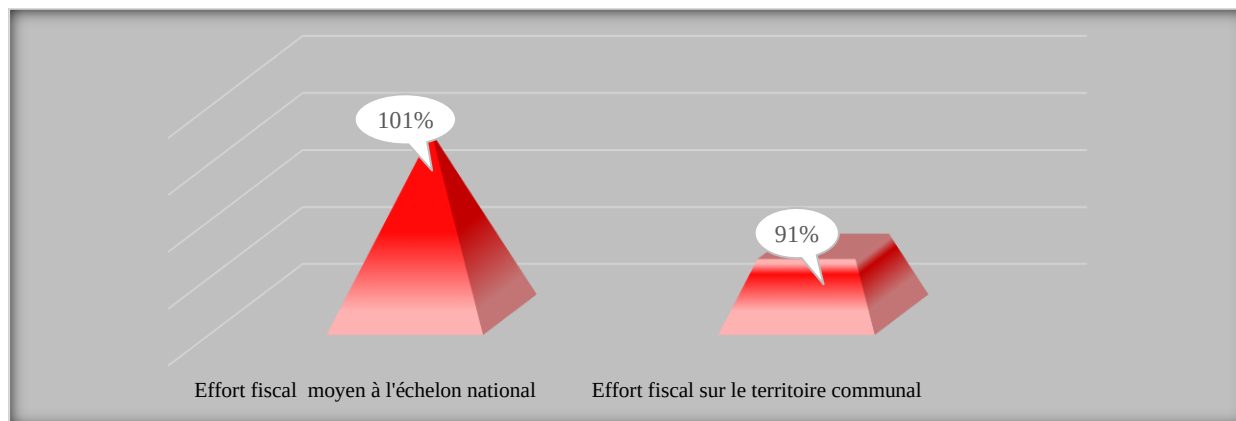
Source : balance des comptes

4.3 L'effort du contribuable local

4.3.1 L'effort en 2018 et les taux d'imposition qui auraient comblé le déficit d'épargne de gestion courante

Le taux d'imposition de la taxe d'habitation s'est accru mais l'assiette de cette taxe s'est parallèlement élargie. Dès lors que pour l'essentiel de la ressource, qui provient de cette taxe et de la taxe foncière sur les propriétés bâties, les taux d'imposition de la commune et de la communauté de communes sont restés globalement inférieurs aux moyennes, les taxes directes locales exigibles des ménages n'ont finalement été mobilisées en 2018 qu'en deçà de leur potentiel sur le territoire communal. Au regard d'un tel constat, l'effort du contribuable local a, en principe, été inférieur à l'effort moyen calculé à l'échelon national dans les communes au profil démographique comparable.

Graphique n° 24 : Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal des trois taxes exigibles des ménages ou l'effort théorique de ces derniers en 2018 sur le territoire communal



Source : ministère de l'Intérieur, comparaison à l'échelon national avec les communes de 500 à 999 habitants (stratégie démographique de catégorie 2) n'imposant pas les entreprises.

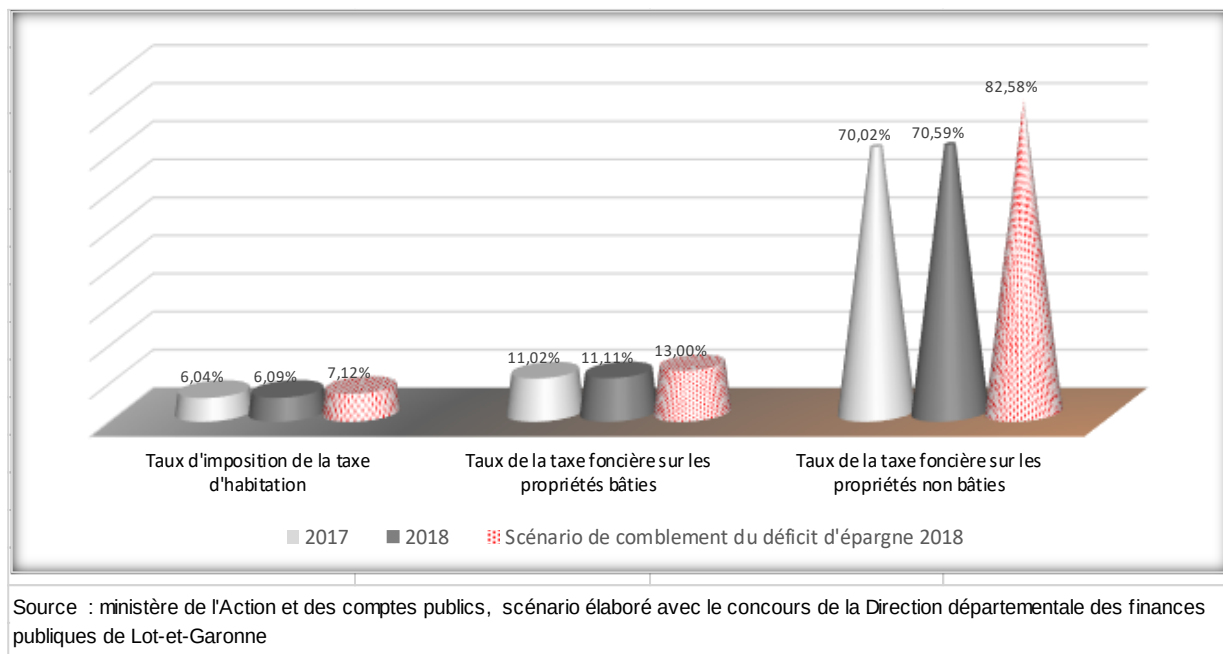
Une hypothèse de travail retenue dans le cadre de la présente analyse s'est toutefois appuyée sur un scénario fixant le produit des taxes directes à 142 788 €, contre 122 075 € effectivement recouvrés en 2018, afin de combler le déficit d'épargne de 20 713 € constaté le 31 décembre 2018¹⁴.

S'il s'était réalisé, ce scénario aurait impliqué une hausse des taux d'imposition des ménages détaillée ci-dessous et reposant sur une variation proportionnelle de 17,9 % entre 2017 et 2018, contre 0,82 % au vu des taux votés par le conseil municipal pour l'année 2018¹⁵. En réponse, la commune indique qu'elle n'envisage pas d'actionner le levier fiscal en raison des conséquences financières sur les familles.

¹⁴ Cf. paragraphe 3 supra.

¹⁵ Source : ministère de l'Action et des comptes publics, Direction départementale des finances publiques de Lot et Garonne.

Tableau n° 10 : Les taux communaux d'imposition votés en 2017 et en 2018 et le scénario de comblement du déficit d'épargne de l'exercice 2018 par une mobilisation supérieure des taxes directes locales



La soutenabilité d'un effort fiscal supérieur mérite ainsi d'être mesurée à l'aune des données socio-économiques les plus caractéristiques de l'environnement de la commune.

4.3.2 La soutenabilité d'un effort fiscal supérieur

4.3.2.1 L'activité économique locale

Comme le laissait présager, dans le périmètre de la commune, la part très réduite de la base d'imposition brute de la cotisation foncière des entreprises dans l'assiette des taxes directes locales fixées par voie de taux d'imposition¹⁶, la base nette de cette cotisation, exclusivement levée par la communauté de communes, se révèle nettement inférieure aux moyennes. Il est inéluctable dans ces conditions que le produit de cette cotisation se montre faible.

¹⁶ Cf. supra, paragraphe 4.2.1.

Tableau n° 11 : Indicateurs relatifs à la cotisation foncière des entreprises levée en 2018 sur le territoire communal par la communauté de communes

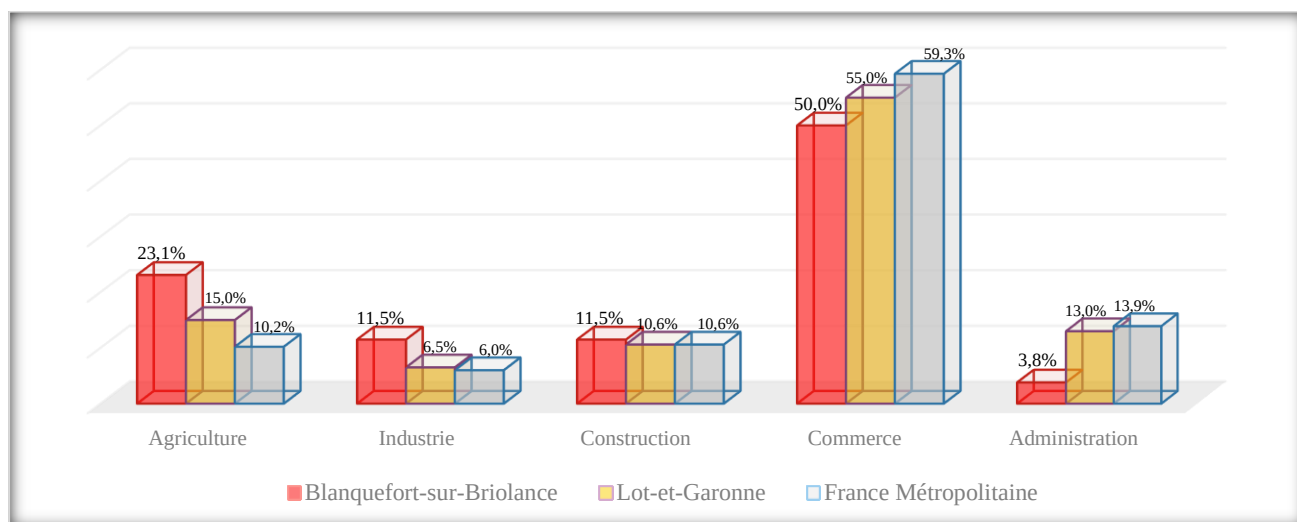
Données	Commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Base nette d'imposition par habitant de la cotisation foncière des entreprises	91 €	120 €	180 €	233 €
Produit par habitant de la cotisation foncière des entreprises	22 €	32 €	49 €	58 €
Source : ministère de l'Action et des comptes publics				
Comparaison avec les communes de 250 à 499 habitants n'imposant pas les entreprises				

Ces indicateurs attestent du caractère restreint de l'activité économique développée au sein de la commune. Ils sont par ailleurs corroborés par le faible apport de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises dont le montant est déterminé par le code général des impôts mais qui est également recouvrée sur le territoire communal par la communauté de communes.

Tableau n° 12 : Le produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises levée en 2018 sur le territoire communal par la communauté de communes

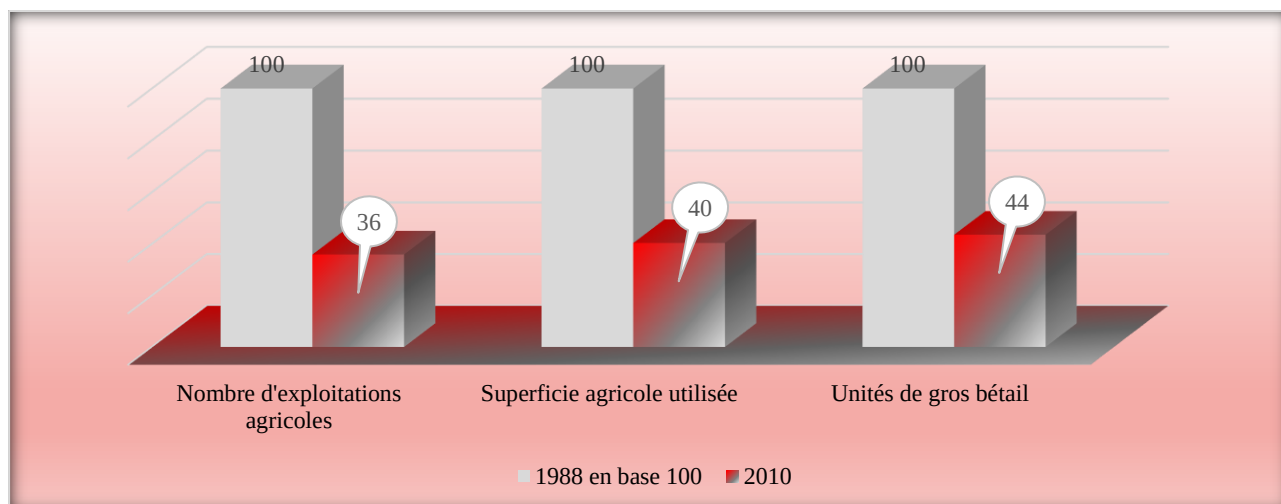
Données	Commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Produit par habitant de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	9 €	11 €	17 €	19 €
Source : ministère de l'Action et des comptes publics				
Comparaison avec les communes de 250 à 499 habitants n'imposant pas les entreprises				

En 2015, les entreprises agricoles et industrielles étaient, néanmoins, localement plus représentées qu'en moyenne dans le département et en France métropolitaine.

Graphique n° 25 : Les entreprises en 2015 par secteurs d'activité

Source : Insee

Quoique déjà ancien, le recensement des activités agricoles révèle une réduction très significative entre 1988 et 2010 du nombre d'exploitations et, de manière presque proportionnelle, de la superficie agricole utilisée comme du nombre de têtes de bétail. La production agricole ne s'est donc pas intensifiée.

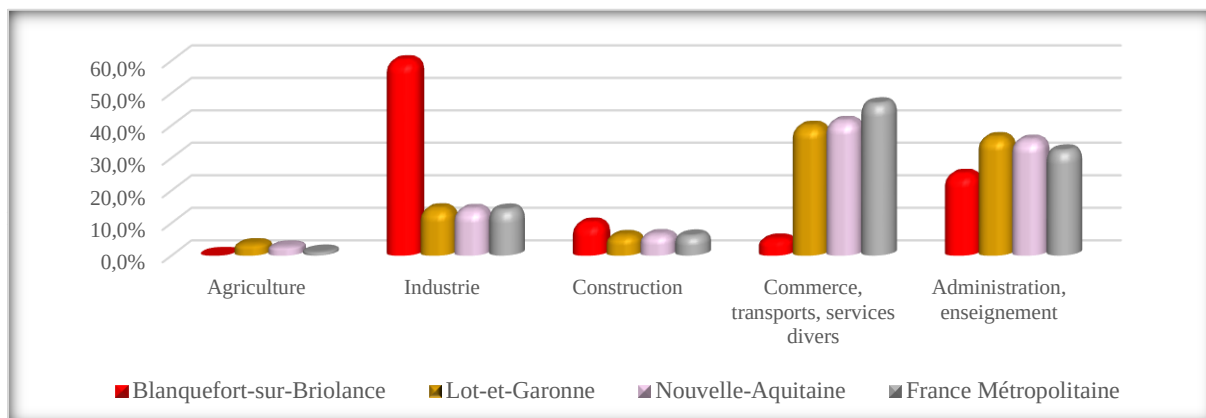
Graphique n° 26 : Le repliement de la filière agricole entre 1988 et 2010 sur le territoire communal

Données	1988	2010
Nombre d'exploitations agricoles	53	19
Superficie agricole utilisée (en hectares)	863	348
Unités de gros bétail	595	259
Source : ministère de l'Agriculture, recensement des activités agricoles en 2010		

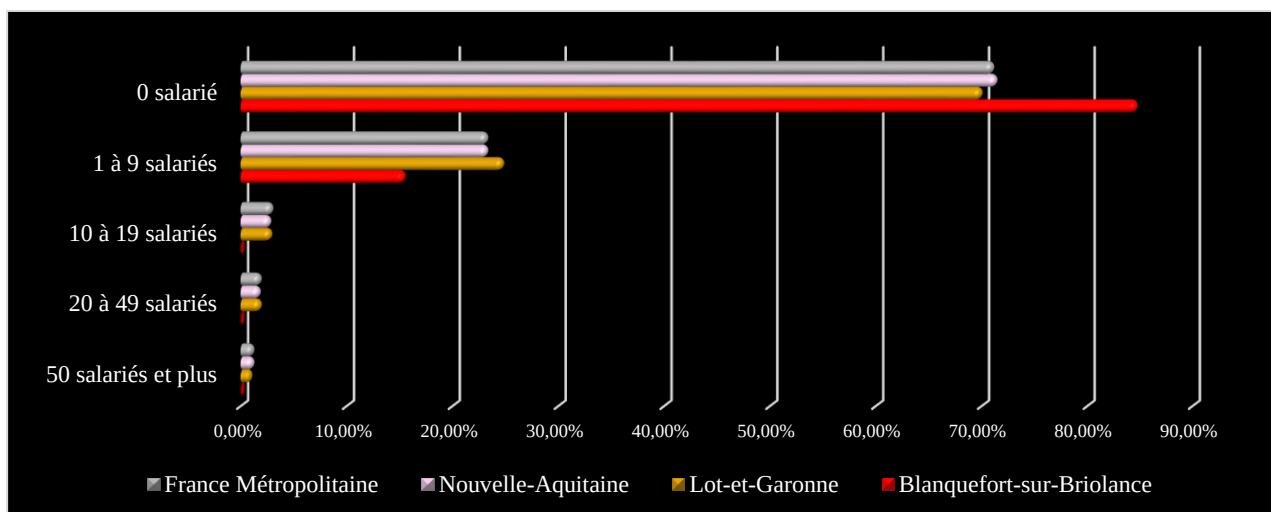
C'est dans ce contexte spécifique que la commune a encouragé la mise en place de circuits courts de distribution dont le fonctionnement est adossé à une monnaie locale.

Les emplois salariés se sont, cependant, concentrés dans l'industrie en 2015 sur le territoire communal.

Graphique n° 27 : Les emplois salariés en 2015 sur le territoire communal



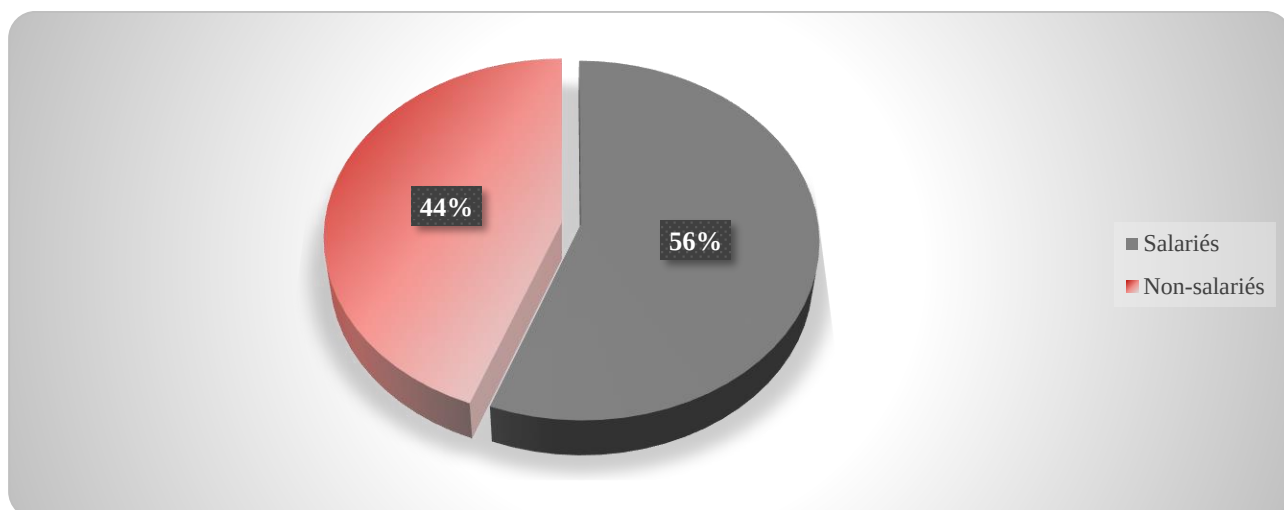
Graphique n° 28 : Les entreprises par tranches d'effectifs salariés le 31 décembre 2015



Source : Insee

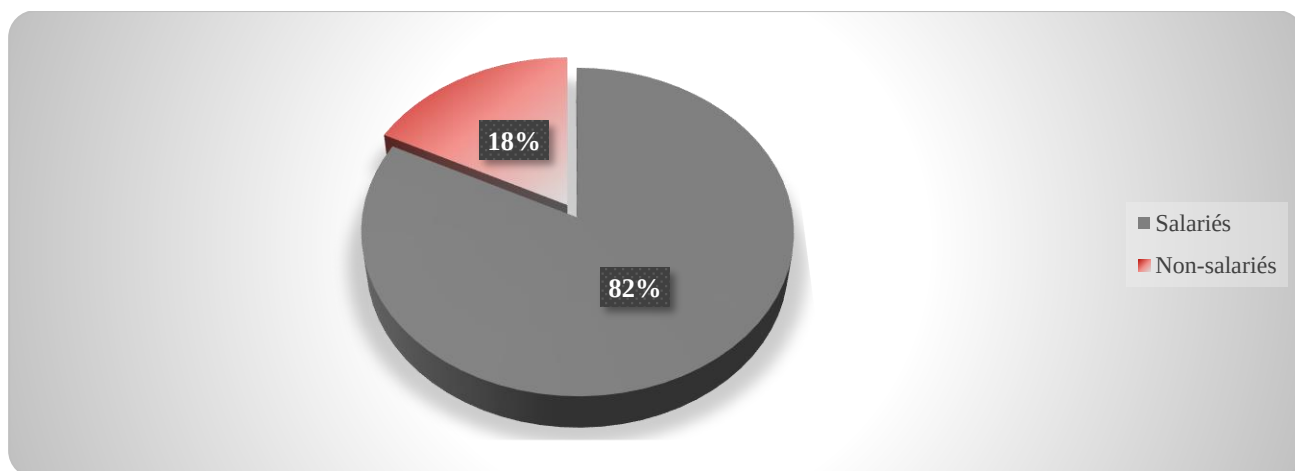
La proportion d'actifs non-salariés est alors beaucoup plus importante dans le périmètre de la commune qu'en moyenne à l'échelon départemental.

Graphique n° 29 : La nature des emplois en 2015 sur le territoire de la commune



Source : Insee

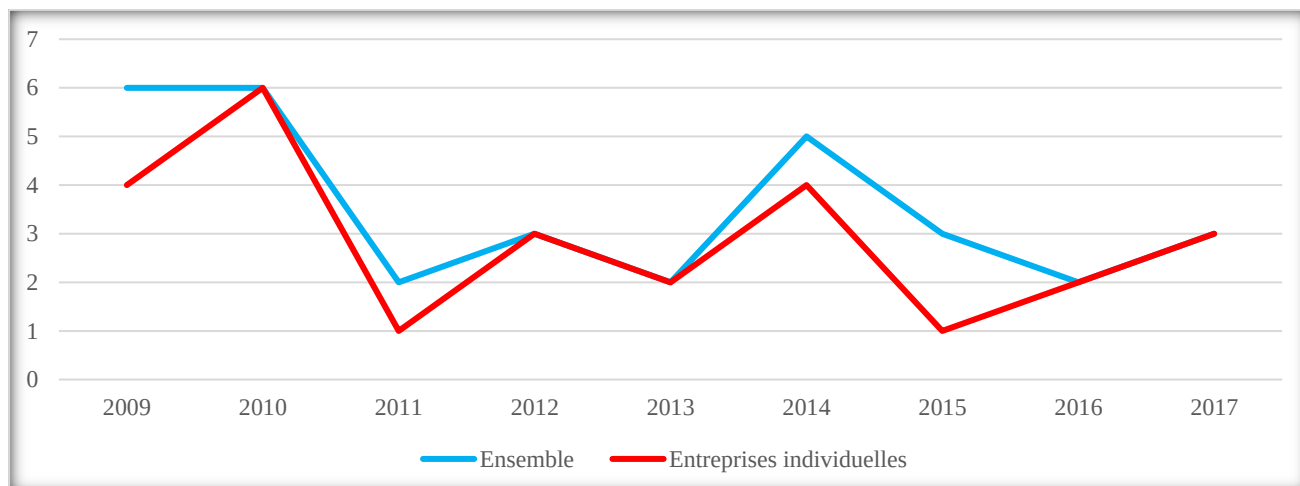
Graphique n° 30 : La nature des emplois en 2015 dans le département de Lot-et-Garonne



Source : Insee

La création d'entreprises individuelles est manifestement dynamique depuis 2015.

Graphique n° 31 : Les créations d'entreprises sur le territoire communal



Source : Insee

Le détail des créations recensées en 2016 révèle que les nouvelles entreprises se sont alors concentrées dans le secteur des services aux particuliers. On observe ainsi aujourd'hui une forte implantation des activités immobilières sur le territoire communal, ce qui n'est pas sans faire écho à la proportion élevée de résidences secondaires dans l'habitat local¹⁷.

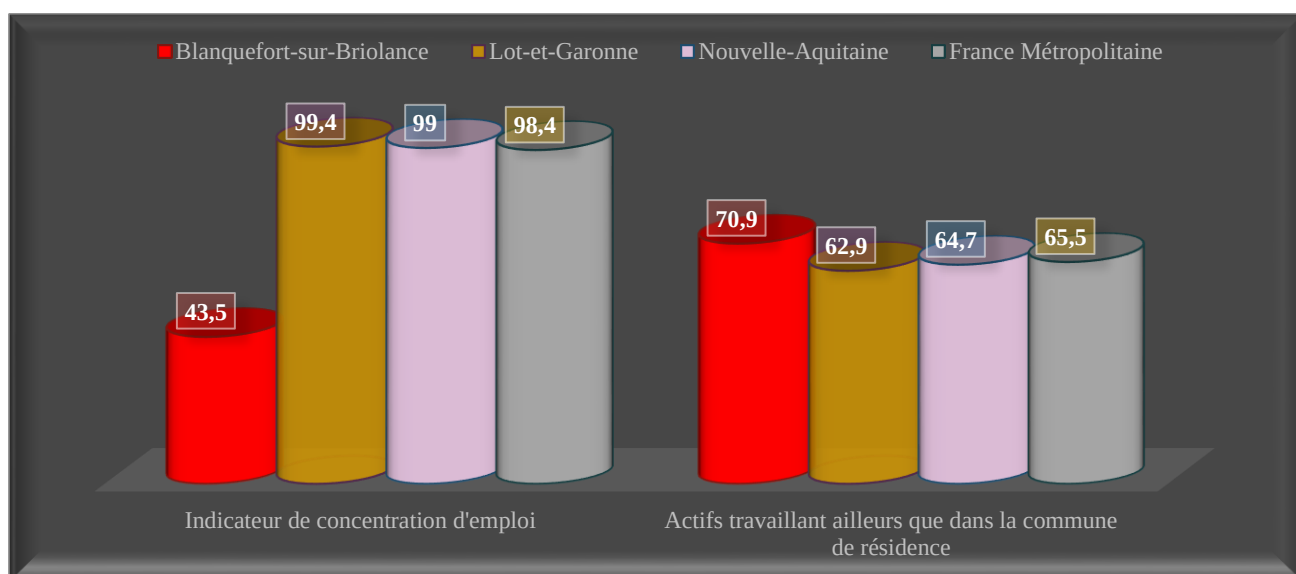
La commune confirme pour la période la plus récente que la création d'emplois locaux s'est beaucoup appuyée sur les emplois non-salariés offerts par la création de nouvelles entreprises individuelles. Dans sa majorité, la population communale doit toutefois rechercher des emplois à l'extérieur de la commune.

4.3.2.2 La situation de l'emploi

On n'a pu dénombrer en 2015 dans le périmètre de la commune que moins de 44 emplois pour 100 actifs de sorte que ces derniers exercent alors très majoritairement une activité professionnelle à l'extérieur du territoire communal.

¹⁷ Cf. supra paragraphe 4.2.1. Source : Insee.

Graphique n° 32 : Le nombre d'emplois pour 100 actifs sur le lieu de résidence et les pourcentages d'actifs travaillant à l'extérieur de leur lieu de résidence en 2015



Source : Insee

Très centrée sur les entreprises individuelles, la reprise de l'économie locale ne peut guère renverser cette tendance. On observe, de fait, que si le territoire de la commune offrait 46,2 emplois pour 100 actifs en 2011, ce ratio s'est abaissé de manière significative, y compris par rapport à celui de l'année 2015, en se limitant à 40,7 en 2016¹⁸.

Proche d'une quinzaine de kilomètres, la zone d'emploi de Fumel¹⁹ a vu son influence régresser selon les constatations de la commune. Cette zone d'emploi s'est, de fait, révélée très défavorisée en 2015 lors de l'élaboration d'un diagnostic territorial de l'emploi en Aquitaine en raison d'un taux de chômage de 17,6 % qui se situe alors au-delà de l'ensemble des taux relevés dans la région²⁰. On estime également que c'est dans la zone voisine de Villeneuve-sur-Lot que l'emploi a le plus reculé entre 2008 et 2013²¹.

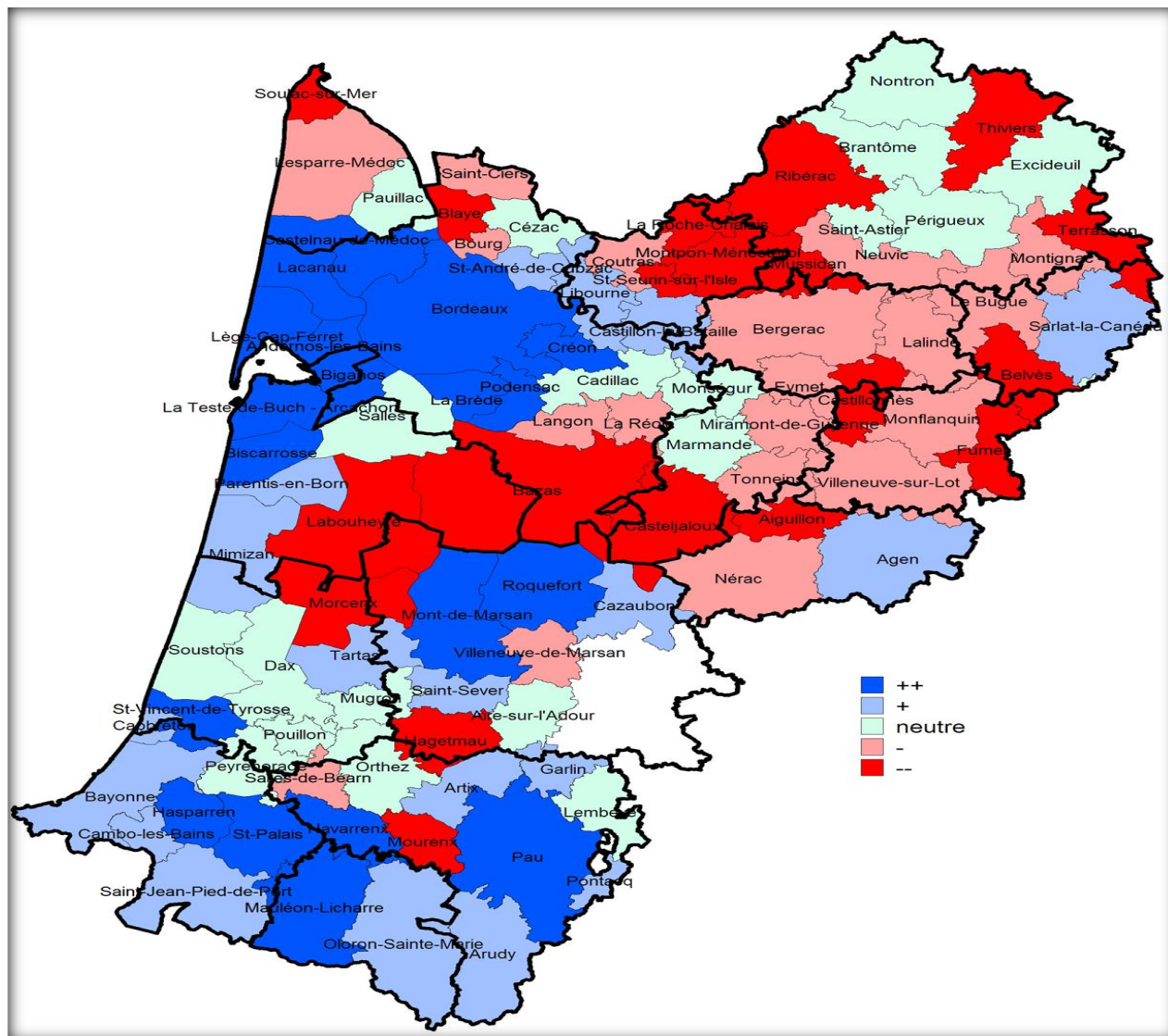
¹⁸ Source : Insee.

¹⁹ Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts (source : Insee).

²⁰ Source : DIRECCTE Aquitaine, Etudes n°38, avril 2015.

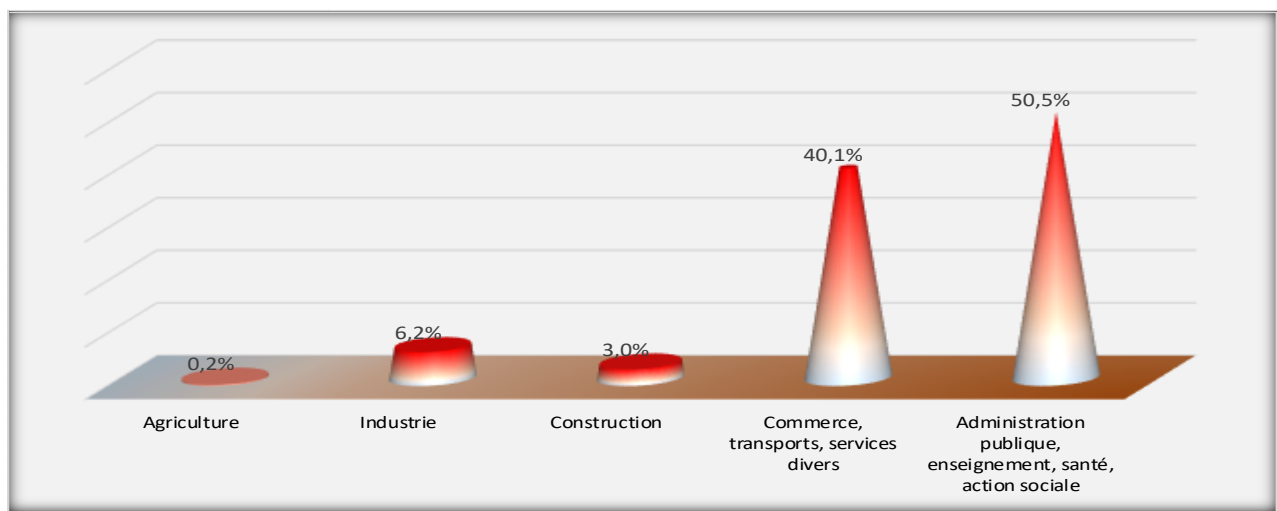
²¹ Même source.

Carte n° 3 : Les indicateurs de l'emploi en 2015 en Aquitaine



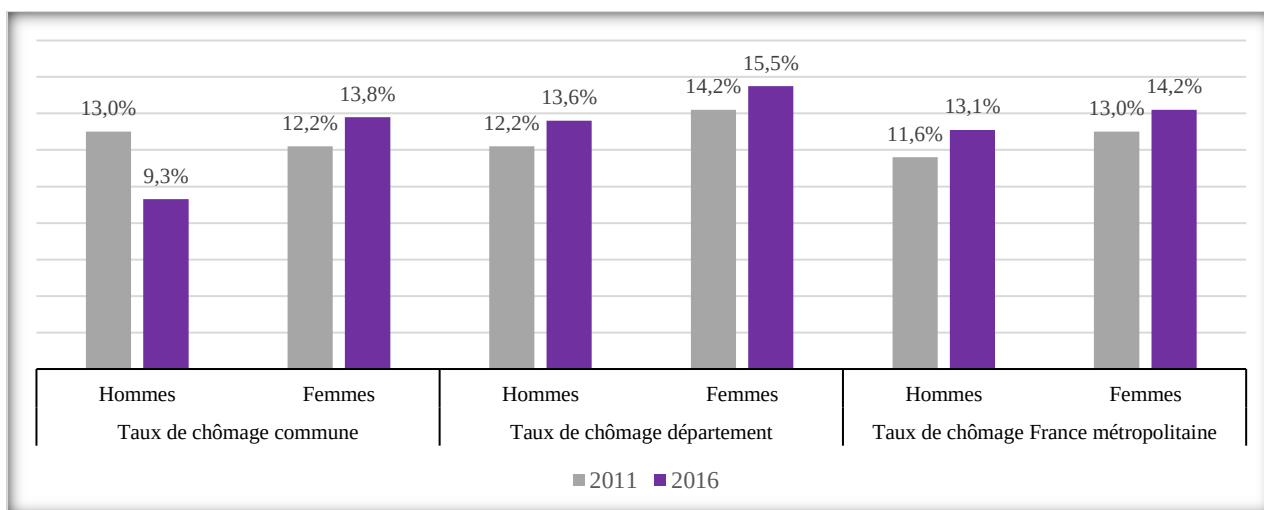
Source : DIRECCTE Aquitaine, diagnostic territorial de l'emploi en Aquitaine, avril 2015.

Aussi la commune mentionne-t-elle l'influence du bassin d'emploi d'Agen dont la situation s'est, effectivement, révélée beaucoup plus favorable dans le diagnostic territorial de l'emploi en Nouvelle-Aquitaine. Dans ce bassin, l'emploi se concentre très fortement sur le secteur tertiaire. La commune observe de façon générale qu'aucun employeur ne domine les autres dans l'affectation de la population communale active. Cette population serait, ainsi, globalement moins exposée aux retournements de la conjoncture économique.

Graphique n° 33 : Les emplois en 2016 à Agen

Source : Insee

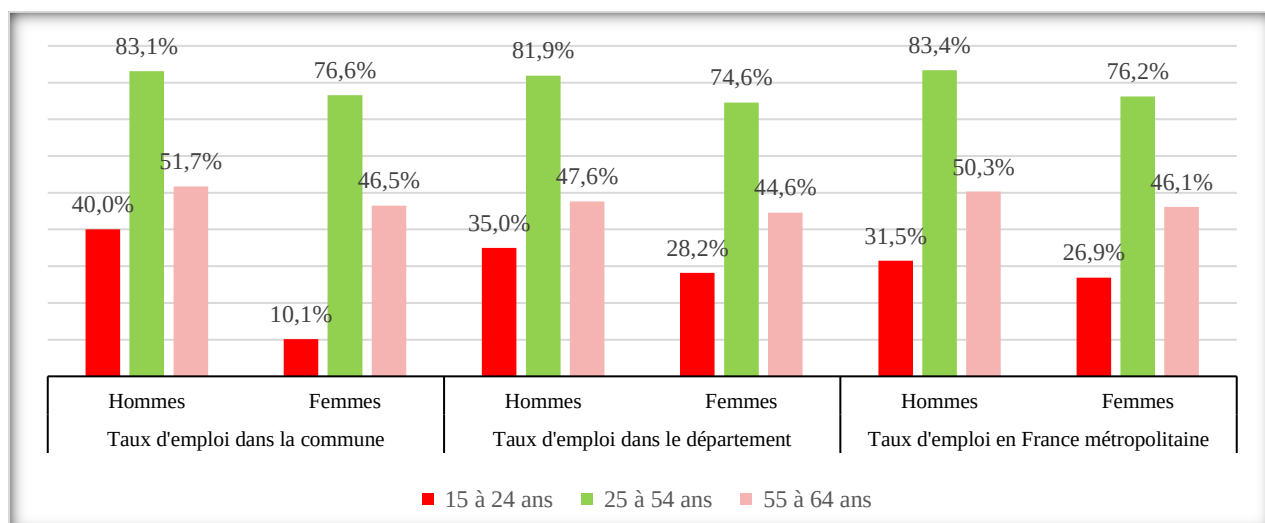
Les dernières données statistiques disponibles indiquent en tout état de cause qu'en 2016, le chômage a moins pesé sur la population active de Blanquefort-sur-Briolance qu'en moyenne dans le département ou, encore, en France métropolitaine. Le taux de chômage de la population masculine s'est même abaissé de manière significative entre 2011 et 2016 en contredisant ainsi les évolutions observées dans les territoires de comparaison.

Graphique n° 34 : Les taux de chômage en 2016

Source : Insee. Le taux de chômage correspond au pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés et chômeurs)

Ces données sont corroborées en 2016 par un taux d'emploi supérieur aux moyennes, à l'exception notable cependant du taux d'emploi des femmes âgées de 15 à 24 ans qui laisse ainsi entrevoir l'existence de disparités au sein de la population communale.

Graphique n° 35 : Les taux d'emploi en 2016



Source : Insee. Le taux d'emploi d'une catégorie donnée de personnes est obtenu en rapportant le nombre de personnes disposant d'un emploi au nombre total de personnes de cette même catégorie

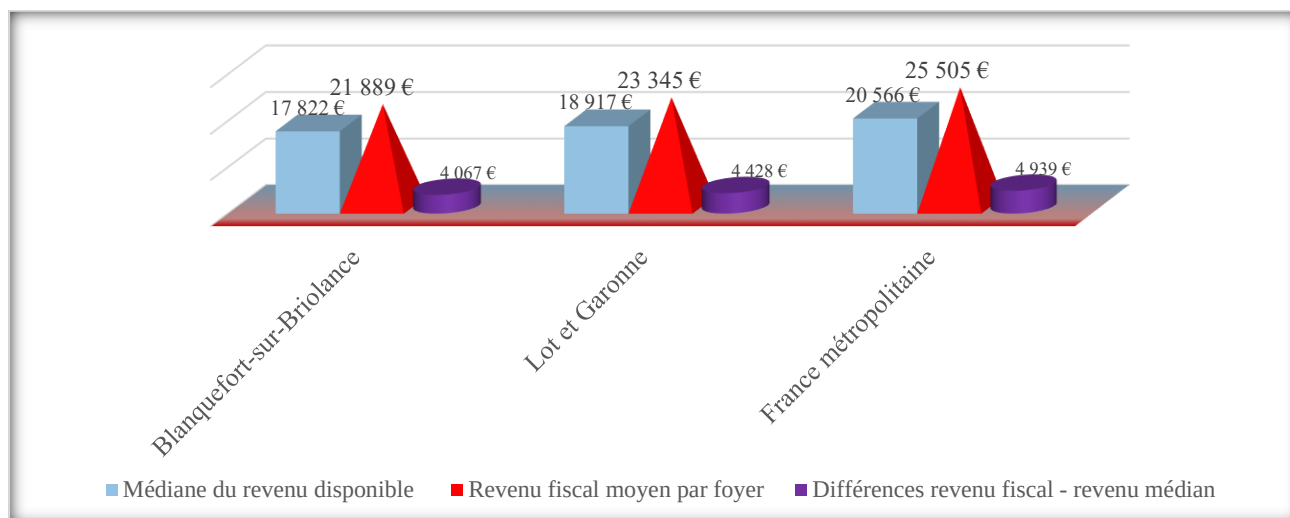
4.3.2.3 Les revenus de la population communale

L'Insee calcule un revenu médian tenant compte de la taille et de la composition des ménages, le premier adulte représentant une « unité de consommation », les autres personnes de 14 ans et plus comptant pour 0,5 unité et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3. Ainsi très pondéré, ce calcul est moins affecté par les valeurs extrêmes que le revenu moyen par foyer fiscal²² par ailleurs déterminé par le ministère de l'Action et des comptes publics.

La comparaison, à partir des dernières données statistiques, du revenu médian de la population communale et du revenu fiscal moyen par foyer révèle en 2015 une différence qui témoigne, à son tour, de l'existence de disparités de ressources mais les écarts sont visiblement moins prononcés qu'en moyenne dans le département et en France métropolitaine.

²² Le foyer fiscal représente le nombre de personnes inscrites sur une même déclaration de revenus.

Graphique n° 36 : Revenus médians et revenus fiscaux moyens en 2015

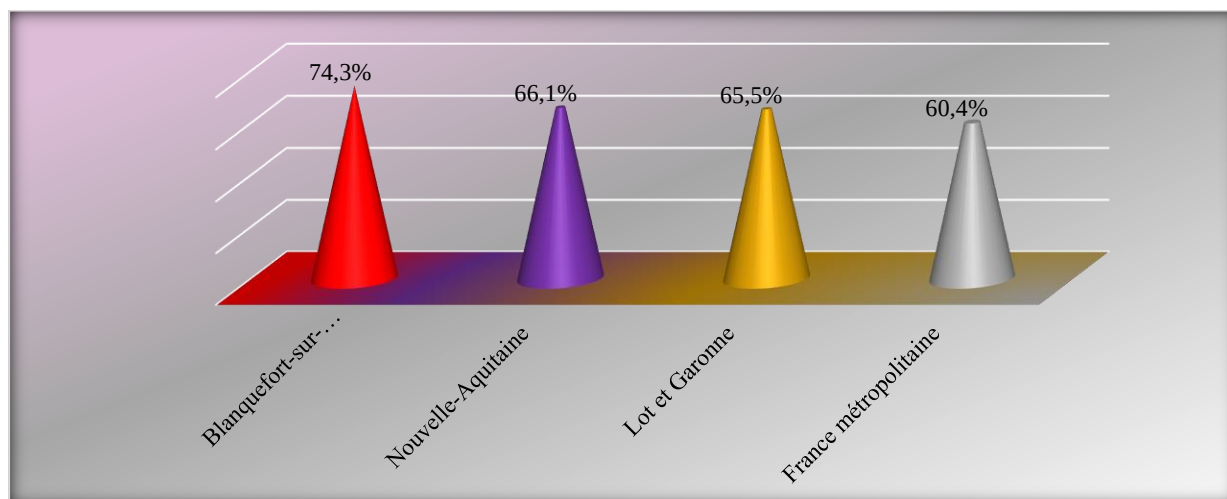


Source : Insee pour le calcul du revenu médian et ministère de l'Action et des comptes publics pour le calcul du revenu fiscal moyen

Ces comparaisons révèlent surtout que quel que soit le mode de calcul, les revenus de la population communale sont alors inférieurs aux moyennes.

Cette situation défavorable est confirmée sur une période plus récente par la forte proportion de foyers communaux exonérés d'impôt sur le revenu.

Graphique n° 37 : Proportion des foyers exonérés d'impôt sur le revenu en 2017



Source : ministère de l'Action et des comptes publics

L'environnement socio-économique de la commune se révèle donc, en substance, relativement contrasté dans la mesure où, même si l'activité industrielle s'est repliée sur le territoire communal, la création d'entreprises se montre dynamique sans, pour autant, que la population puisse éviter de rechercher des emplois à l'extérieur. Les actifs s'insèrent visiblement dans des zones d'emploi plus éloignées que celle plutôt défavorisée de Fumel et ils

ont été moins exposés au chômage qu'ailleurs dans le département ou en France métropolitaine. La population communale n'est pas, pour autant, épargnée par les difficultés financières ainsi qu'en témoigne la forte proportion de foyers non assujettis à l'impôt sur le revenu. La soutenabilité d'un effort fiscal supplémentaire se révèle, dans ces conditions, très incertaine.

La recherche de solutions alternatives s'impose dans un tel contexte. L'organisme de coopération intercommunale pouvant aussi servir de cadre à une telle recherche, les relations de la commune avec la communauté de communes de Fumel-Vallée du Lot ont fait l'objet d'un examen sommaire.

4.4 Les relations avec l'organisme de coopération intercommunale

Les comptes de la commune ont déjà permis d'observer un reversement important de produits fiscaux en faveur de l'établissement public de coopération intercommunale²³ sans pour autant que la masse salariale se soit parallèlement réduite.

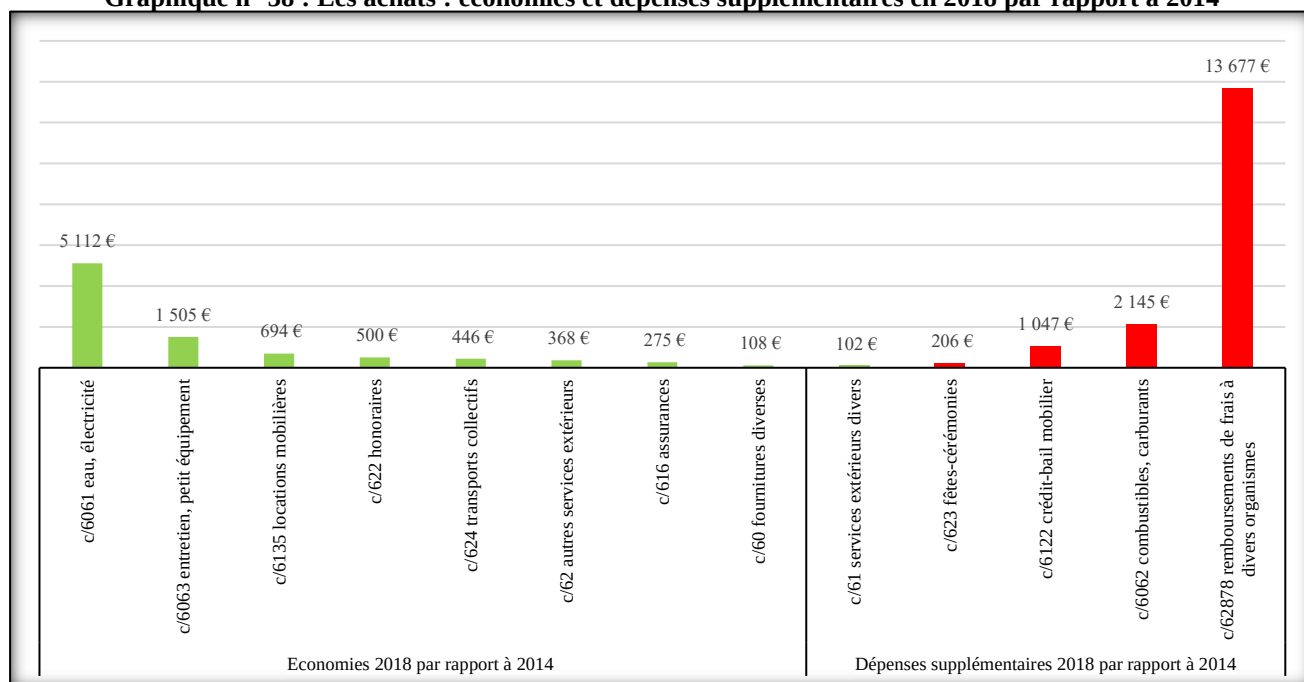
Tableau n° 13 : Evolution de la masse salariale et de l'attribution de compensation versée à la communauté de communes

Données	2014	2018	
Masse salariale brute	133 076 €	159 564 €	A
Attribution de compensation à la communauté de communes	455 €	27 689 €	B
Population au 1er janvier	623	587	C
Masse salariale brute par habitant	214 €	272 €	D=A/C
Attribution de compensation par habitant	1 €	47 €	E=B/C
Source : balance des comptes			
La masse salariale brute ne tient pas compte des remboursements de charges obtenus des organismes sociaux			
La population au 1er janvier représente le nombre d'habitants pris en compte pour le calcul de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat			

L'analyse des achats met, de son côté, en évidence une situation inégale avec des économies réalisées en 2018 par rapport aux achats de fournitures enregistrés en 2014 (compte 60) qu'annulent, cependant, des dépenses supplémentaires dans les achats de services divers (compte 62).

Dans le détail, les économies de fournitures se concentrent sur les achats d'énergie et d'électricité et, dans une moindre mesure, sur les fournitures d'entretien et de petit équipement. L'alourdissement des achats de services s'explique pour l'essentiel, quant à lui, par des remboursements de frais à un regroupement pédagogique intercommunal.

²³ Ce reversement prend la forme d'une attribution de compensation destinée au financement des compétences transférées à l'organisme de regroupement intercommunal.

Graphique n° 38 : Les achats : économies et dépenses supplémentaires en 2018 par rapport à 2014

(Source : balances des comptes)

L'alourdissement global des achats le 31 décembre 2018 par rapport à la situation arrêtée au 31 décembre 2014 équivaut, en définitive, à 10 jours de recettes non exceptionnelles de fonctionnement du niveau de celles qui ont été obtenues en 2018.

Tableau n° 14 : L'alourdissement global des achats en 2018 par rapport à 2014

Données	2018-2014	
Economies	-4 580 €	A
Dépenses supplémentaires	12 749 €	B
Dépenses supplémentaires nettes	8 169 €	C=A+B
Recettes non exceptionnelles de fonctionnement en 2018	296 281 €	D
Durée conventionnelle d'un exercice en jours	365	E
Equivalent des dépenses supplémentaires en jours de recettes non exceptionnelles	10	F=(C/D)*E
Source : balances des comptes		

Cette situation est en grande partie causée par une dépense difficilement compressible dès lors qu'elle est engagée, dans le cadre du regroupement pédagogique, par une autre personne morale de droit public. Les économies réalisées se concentrent toutefois beaucoup pour leur part sur un seul poste de dépense (compte 6061 eau, électricité) quand une dizaine d'autres postes se révèlent en principe accessibles à des mesures de rationalisation, soit en raison du caractère limité des économies obtenues, soit du fait de l'alourdissement des dépenses. Les solutions de mutualisation font théoriquement partie de la panoplie des mesures de contrôle des achats mais les comptes de l'exercice 2018 affichent un taux de remboursement qui ne témoigne pas de la mise en œuvre effective d'une telle alternative²⁴.

Tableau n° 15 : Les remboursements de frais enregistrés en 2018

Données	2018	
Achats de fournitures et de services c/60, 61, 62	71 327 €	A
Remboursements de frais par divers redevables c/70878	1 014 €	B
Taux de remboursement	1,42%	C=B/A
Source : balances des comptes		

²⁴ Aucun autre remboursement n'a été enregistré, notamment aux comptes 7084 (mise à disposition de personnel) et 70876 (remboursements de frais par l'organisme de coopération intercommunale).



Les publications de la chambre régionale des comptes
de Nouvelle Aquitaine
sont disponibles sur le site :

www.ccomptes.fr/fr/crc-nouvelle-aquitaine

Chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine
3, place des Grands-Hommes ▪ CS 30059 ▪ 33064 BORDEAUX CEDEX
www.ccomptes.fr